

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

BULLETIJN DER ZITTINGEN

XVIII — 1947 — 2



BRUXELLES

Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, rue des Paroissiens, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,
22, Parochianenstraat, 22.

1947

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUDSTAFEL.

Section des Sciences morales et politiques.	
Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen.	
	Pages. — Bladz.
Séance du 21 avril 1947	408
Zitting van 21 April 1947	409
Communication administrative	408
Mededeling van administratieven aard	409
Concours annuel pour 1949	408
Jaarlijkse wedstrijd voor 1949.	411
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	410
Séance du 19 mai 1947	412
Zitting van 19 Mei 1947	413
Modification au Statut	412
Wijziging aan het Statuut	413
Présentation d'une étude par M. E. De Jonghe. — Voorlegging van een studie door de heer E. De Jonghe : A comparative study of some central African Gong languages	418
Rapport de M. A. Burssens sur l'étude du R. P. De Boeck. — Verslag door de heer A. Burssens over de studie van E. P. De Boeck : Taalkunde en de Talenkwestie in Belgisch-Congo	414-415
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	416
Comité secret	416
Geheim comité	417
Séance du 16 juin 1947	422
Zitting van 16 Juni 1947	423
Cinquantième anniversaire de l'inauguration du chemin de fer du Congo (1898-1948)	422
Vijftigste verjaring van de inhuldiging van de Congo-spoorweg (1898-1948)	423
Rapport de M. E. De Jonghe sur l'étude du Rd. J. F. Carrington. — Verslag door de heer E. De Jonghe over de studie van Rd. J. F. Carrington : Langage par tambour	422-423
Présentation par M. le Secrétaire général. — Voorlegging door de heer Secretaris-generaal : Plan d'exploration ethnographique systématique du Congo belge	426
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	424
Comité secret	424
Geheim comité	425
Séance du 28 juillet 1947	438
Zitting van 28 Juli 1947	439
Communication de M. A. Sohier. — Mededeling van de heer A. Sohier : Comment étudier le droit coutumier congolais ?	443
Comité secret	438
Geheim comité	441
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	440
Section des Sciences naturelles et médicales.	
Sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen.	
Séance du 19 avril 1947	454
Zitting van 19 April 1947	455
Communication administrative	408
Mededeling van administratieven aard	409

Séance du 21 avril 1947.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. A. De Vleeschauwer, président de l'Institut.

Sont en outre présents : Le R. P. P. Charles, MM. E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Marzorati, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, membres titulaires; S. Exc. Mgr Cuvelier, MM. N. De Cleene, F. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, J. Jentgen, G. Malengreau, F. Olbrechts, F. Van der Linden, membres associés ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances.

M. le D^r L. Mottoulle de la section des Sciences naturelles et médicales, assiste également à la séance.

Absents et excusés : MM. A. Burssens, A. Moeller, E. Van der Straeten et A. Wauters.

Communication administrative.

M. E. Devroey, secrétaire des séances, annonce que, sur la proposition de M. Godding, Ministre des Colonies, le Conseil des Ministres, en sa séance du 10 mars 1947, a marqué son accord au sujet de l'octroi de distinctions honorifiques aux membres de l'Institut Royal Colonial Belge dans les mêmes conditions qu'aux membres des Académies royales.

Cette proposition a été faite à la suite d'une démarche de notre ancien président, M. Dehalu, en vue d'aligner l'Institut Royal Colonial Belge sur le plan des Académies royales.

Concours pour 1949.

La Section décide de poser les deux questions suivantes au concours annuel pour 1949 :

PREMIÈRE QUESTION. — *Décrire l'évolution économi-*

Zitting van 21 April 1947.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer A. De Vleeschauwer, voorzitter van het Instituut.

Zijn bovendien aanwezig : E. P. P. Charles, de heren E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Marzorati, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden: Z. E. Mgr Cuvelier, de heren N. De Cleene, F. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, J. Jentgen, G. Malengreau, F. Olbrechts, F. Van der Linden, buitengewone leden alsmede de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen.

De heer L. Mottoulle, van de sectie voor natuur — en geneeskundige wetenschappen, woont eveneens de zitting bij.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heren A. Bursens, A. Moeller, E. Van der Straeten en A. Wauters.

Mededeling van administratieve aard.

De heer E. Devroey, secretaris van de zittingen, deelt mede dat, op de voordracht van den heer Godding, Minister van Koloniën, de Ministerraad, in zijn vergadering van 10 Maart 1947, zich accoord heeft verklaard voor het toekennen van eervolle onderscheidingen aan de leden van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, in dezelfde voorwaarden als aan de leden van de Koninklijke Academiën.

Dit voorstel geschiedde naar aanleiding van een stap van onzen voormaligen voorzitter, den heer Dehalu, met het oog op het gelijkstellen van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut met de Koninklijke Academiën.

que d'un groupement, depuis notre arrivée au Congo (si possible) jusqu'à nos jours, notamment :

1° en montrant par quels éléments cette évolution s'est manifestée : activités économiques, revenus, habitations, vêtement, nourriture, vie familiale, dot, etc.;

2° en mettant en relief les facteurs essentiels qui ont agi sur cette évolution.

DEUXIÈME QUESTION. — On demande une étude sur l'esprit d'association parmi les indigènes tant en milieu coutumier qu'en milieu non coutumier.

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De Secretaris-Generaal legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Annali Lateranensi*, vol. X, Pubblicazione del Pontificio Museo Missionario Etnologico, Città Del Vaticano, 1946.
2. *Varia Africana*, 1 à 5, Harvard African Studies, Massachusetts, 1917 à 1932.
3. *An English Nubian Comparative Dictionary*, Harvard African Studies, Massachusetts, 1923.
4. *Compte rendu des séances des 6 et 20 décembre 1946*, X., Académie des Sciences coloniales, Paris, 1946.
5. *Revue juridique du Congo belge*, n° 1, Société d'Études juridiques du Katanga, Elisabethville, janvier-février 1947.
6. *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais*, n° 1, Société d'Études juridiques du Katanga, Elisabethville, janvier-février 1947.
7. *Bulletin analytique. Complément au tome 5 (1944)*, Ministère de la France d'outre-mer. Office de la Recherche scientifique coloniale, Paris, 1945.
8. *Missions de Scheut*, n° 3, Scheut-Bruxelles, mars 1947.
9. *Rapport 1945*, Otraco, Bruxelles, s.d.
10. *Les Baluba chez eux*, Étude ethnographique, Heffingen, Grand-Duché de Luxembourg, 11 mai 1938.
11. *La Voix du Congolais*, n° 13, Kalina, janvier-février 1947.
12. *Zaire*, Revue congolaise, n°s 1-3, Bruxelles, janvier-mars 1947.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

Aan de schenkers worden gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

La séance est levée à 15 h 30.

Wedstrijd voor 1949.

De Sectie beslist, voor den jaarlijksen wedstrijd van 1949 de twee volgende vragen te stellen :

EERSTE VRAAG. — *Beschrijf de economische evolutie van een groepering sedert onze aankomst in Congo (zoo mogelijk) tot op heden, namelijk :*

1° *door aan te toonen door welke elementen deze evolutie tot uiting kwam : economische bedrijvigheden, inkomsten, huisvesting, kleding, voeding, familieleven, bruidschat, enz.;*

2° *door den nadruk te leggen op de essentiële factors die deze evolutie hebben beïnvloed.*

TWEEDE VRAAG. — *Er wordt een studie gevraagd over den vereenigingsgeest onder de Inlanders, zoowel in het gewoonterechtelijk als in het niet gewoonterechtelijk milieu.*

De zitting wordt te 15 u 30 opgeheven.

Séance du 19 mai 1947.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. A. De Vleeschauwer, président de l'Institut.

Sont en outre présents : Le R. P. P. Charles, MM. E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, A. Marzorati, A. Moeller, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, membres titulaires; S. Exc. Mgr Cuvelier, MM. N. De Cleene, F. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, G. Malengreau, F. Olbrechts, F. Van der Linden, membres associés, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. A. Burssens, O. Louwers, G. Smets et A. Wauters.

MODIFICATION AU STATUT.

Membres correspondants. — Jetons de présence.

Le *Secrétaire des séances* donne lecture de l'arrêté du 26 avril 1947 du Prince Régent, qui modifie comme suit les articles 5, 6 et 12 du Statut organique de l'Institut :

Art. 5. — Chaque section est composée de quinze membres. Elle peut compter en outre trente associés nationaux ou étrangers et quinze correspondants. Ces derniers sont choisis parmi les coloniaux résidant au Congo belge ou au Ruanda-Urundi.

Art. 6. — Les membres de l'Institut sont nommés par le Roi sur proposition du Ministre des Colonies.

Les associés et les correspondants sont nommés par le Ministre des Colonies sur proposition des membres de chaque section. Ils peuvent assister aux séances de l'Institut.

Zitting van 19 Mei 1947.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van de heer A. De Vleeschauwer, voorzitter van het Instituut.

Zijn bovendien aanwezig : E. P. P. Charles, de heren E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, A. Marzorati, A. Moeller, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden; Z. Exc. Mgr Cuvelier, de heren N. De Cleene, F. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, G. Malengreau, F. Olbrechts, F. Van der Linden, buitengewoon leden, alsmede de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heren A. Bursens, O. Louwers, G. Smets en A. Wauters.

WIJZIGING AAN HET STATUUT.

Corresponderende leden. — Presentiegelden.

De *Secretaris van de zittingen* geeft lezing van het Regentsbesluit dd. 26 April 1947, tot wijziging van de artikelen 5, 6 en 12 van het inrichtingsstatuut van het Instituut :

Art. 5. — Iedere sectie bestaat uit vijftien leden. Zij kan bovendien dertig nationale of vreemde buitengewone leden en vijftien corresponderende leden tellen. Deze laatsten worden gekozen onder de in Belgisch-Congo of Ruanda-Urundi verblijvende kolonials.

Art. 6. — De leden van het Instituut worden, op de voordracht van den Minister van Koloniën door de Koning benoemd.

De buitengewone en de corresponderende leden wor-

Art. 12. — Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres, aux associés et aux correspondants qui assistent aux séances :

Les membres titulaires, les associés résidant en Belgique ainsi que les correspondants en congé en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de 100 fr s'ils habitent l'agglomération bruxelloise et de 200 fr s'ils sont domiciliés en dehors de cette agglomération. Dans ce dernier cas, il leur est en outre alloué le montant de leurs frais de déplacement en deuxième classe des chemins de fer, du lieu de leur résidence à Bruxelles et retour.

Langage par tambour.

M. E. De Jonghe présente un manuscrit du Rd. J. F. Carrington, de la Mission protestante de Yakusu. Ce travail est intitulé : *A comparative study of some Central African Gong languages.* (Voir p. 418.)

M. N. De Cleene est désigné comme second rapporteur.

La question des langues au Congo belge.

M. E. De Jonghe donne lecture du rapport de M. A. Burssens sur le manuscrit du R. P. L. B. de Boeck, intitulé : *Taalkunde en de Talenkwestie in Belgisch-Kongo.*

La Section, se ralliant aux conclusions des deux rapporteurs, décide la publication de l'étude précitée dans la collection des *Mémoires in-8°.*

Cette communication est suivie d'un colloquium provoqué par M. E. De Jonghe, qui déclare que d'après les derniers renseignements reçus du R. P. de Boeck, le lingala « rebantouïsé » ne serait plus une langue artificielle, mais une langue vivante qui a pris racine dans les masses indigènes. Il n'y aurait donc plus lieu de donner la préférence au tshiluba sur le lingala pour le choix d'une langue nationale unique pour tout le Congo.

La plupart des membres prennent part à cet échange

den, op de voordracht van de leden van iedere sectie, door de Minister van Koloniën benoemd. Zij mogen de zittingen van het Instituut bijwonen.

Art. 12. — Presentiepenningen worden op de volgende wijze verleend aan de leden, de buitengewone leden en de corresponderende leden die de zittingen bijwonen :

De titelvoerende leden, de in België verblijvende buitengewone leden en de in België met verlof zijnde corresponderende leden hebben, voor iedere zitting die zij bijwonen, recht op een presentiepenning van 100 fr indien zij de Brusselse agglomeratie bewonen, en van 200 fr indien zij buiten deze agglomeratie woonachtig zijn. In dit laatste geval wordt hun tevens het bedrag toegekend van de kosten van de reis per spoor in tweede klasse van hun verblijfplaats naar Brussel en terug.

Trommelspraak.

De heer *E. De Jonghe* stelt een verhandeling voor van Eerwaarde J. F. Carrington, uit de protestantse Missie van Yakusu. Dat werk is getiteld : *A Comparative study of some central African Gong languages*. (Zie blz. 418.)

De heer *N. De Cleene* wordt als tweede verslaggever aangeduid.

De talenkwestie in Belgisch-Congo.

De heer *E. De Jonghe* geeft lezing van het verslag van de Heer A. Burssens, over de verhandeling van E. P. L. B. de Boeck, getiteld : *Taalkunde en talentkwestie in Belgisch-Congo*.

Ingaande op het besluit der twee verslaggevers, beslist de Sectie de publicatie van voorgenoemde studie in de *Verhandelingen reeks* in-8°.

Deze mededeling is gevolgd door een colloquium ontstaan uit een verklaring van den heer *E. De Jonghe*, volgens de welke, naar de jongste berichten van *P. de Boeck*

de vues sur une question qui devra tôt ou tard retenir l'attention du Gouvernement colonial, lequel n'a pas fait connaître jusqu'ici sa politique en matière d'unification des langues indigènes.

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences coloniales*, séances des 7 et 21 février 1947, Paris, 1947.
2. ASHTON, E. H., *The Social Structure of the Southern Sotho Ward*, Communication of the School of African Studies, new series n° 15, Cape Town, septembre 1946.
3. BOELAERT, E., *La situation démographique des Nkundo-Mongo*, Centre d'Études des Problèmes indigènes C.E.P.S.I., Elisabethville, s.d.
4. *Bulletin de l'Union des Femmes coloniales*, Elisabethville, janvier 1947.
5. *Missions de Scheut*, n° 4, Scheut, avril 1947.
6. *Africa*, vol. XVII, n° 2, Oxford University Press, Londres, avril 1947.
7. *Problemen*, 1 à 3, Dokumentatiedienst van het Algemeen Belgisch Vakverbond, Brussel, Januari, Februari, Maart 1947.
8. *Bulletin mensuel de Statistique*, n° 3, Bureau de Statistique des Nations Unies, New-York, mars 1947.
9. *Société belge d'Études et d'Expansion*, n° 125, Liège, mars-avril 1947.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

Comité secret.

Les membres titulaires, constitués en comité secret, échangent leurs vues sur la désignation de membres correspondants.

La séance est levée à 16 heures.

ontvangen, het « gerebantuseerd » Lingala geen conventionele taal meer zou zijn, maar wel een levende taal, die zich in de inlandse bevolking ontwikkeld heeft. Er zou dus geen reden meer bestaan om de voorkeur te geven aan het Tshiluba op het Lingala, voor de keus van een enige nationale taal voor gans Kongo.

Meestal de leden nemen deel aan die gedachtenwisseling over een vraagstuk dat zich vroeg of laat aan de aandacht van de Koloniale Regering zal opdringen, die tot nog toe haar politiek in zake eenmaking der inlandse talen nog niet heeft bekend gemaakt.

Geheim comité.

De in geheim comité vergaderde titelvoerende leden, wisselen van gedachten over de aanstelling van corresponderende leden.

De zitting wordt te 16 u opgeheven.

— 111 —

**E. De Jonghe. — Rapport sur l'ouvrage
du Rd. J. F. Carrington.**

L'ouvrage que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à la section, pour publication dans les *Mémoires* in-8°, a pour auteur le Rd. J.-F. Carrington, de la Mission protestante de Yakusu. Il est intitulé : *A Comparative study of some central African Gong languages*, Etude comparée de quelques langues par tambour au Centre de l'Afrique.

L'étude porte plus spécialement sur les peuplades de la région de Yakusu : Kele, Ena, olombo, so, Mbole, Topoke, Angba, Mba, Komo, que les coloniaux belges connaissent mieux sous les dénominations : Lokele, Wagenia, Bolombo, Baso, Bambole, Topoke, Bangba, Bamanga, Bakumu. Mais l'auteur a placé ses observations dans un cadre plus large. Il signale et commente avec autorité les études faites dans d'autres régions de l'Afrique et même de l'Amérique du Sud et de l'Océanie sur les communications des nouvelles à distance par le moyen de tambours-signaux.

Il constate que, si en principe tous les instruments de musique : toutes les formes d'idiophones, les membranophones, les aérophones et les cordophones, peuvent servir à la transmission des nouvelles à distance, dans la région spécialement étudiée, les membranophones ne sont pas utilisés à cette fin.

L'instrument qui est employé en ordre principal est le tambour, appelé aussi tam-tam : un idiophone formé d'une section de tronc d'arbre évidé, à partir d'une fente longitudinale, qui laisse tout juste passer le poignet. Les deux parois sont d'épaisseur inégale et donnent à la percussion deux tons différents, appelé quelquefois tons mâle et femelle.

Trois planches de dessins permettent de comparer les principales formes de ces idiophones en Afrique et dans les autres parties du monde.

Mais l'intérêt principal de l'ouvrage consiste dans l'analyse du langage par tambour et dans la reproduction d'une série de textes de cette littérature spéciale, notés avec soin dans la région de Yakusu.

Le Rd Carrington résume en trois points la technique du langage par tambour :

1. Les signaux émis par le tambour représentent des formes toniques et rythmiques de mots qui composent le langage tambouriné.

2. Les objets et les actions (substantifs et verbes) sont caractérisés dans le langage tambouriné par des phrases stéréotypées plutôt que par des mots indépendants. Ces phrases constituent une partie importante de la littérature orale de la tribu.

3. Les mots dont se composent les phrases stéréotypées du langage par tambour sont essentiellement les mêmes que ceux de la langue parlée correspondante.

L'auteur s'attache particulièrement à montrer l'intérêt que présente le langage tambouriné pour l'étude des langues africaines, notamment pour l'étude de l'accent tonique, pour la discussion du nombre de tons qui existent dans certaines langues africaines, pour l'étude des tons composés et, enfin, pour la linguistique comparée, du fait que le langage tambouriné a conservé un grand nombre de formes archaïques qui ont disparu dans la langue courante actuelle.

Le chapitre VII est consacré aux contributions que l'étude du langage tambouriné peut apporter à l'ethnographie et à l'histoire des peuplades. Ces apports paraissent indéniables en principe.

Mais les exemples que l'auteur donne ne sont, de son propre aveu, ni très importants ni décisifs.

Le fait que le message tambouriné pour annoncer la naissance de jumeaux mentionne le nom de l'arbre « bolunda », qui fournit un poison d'épreuve, peut suggérer l'idée qu'autrefois des rites expiatoires auraient été obligatoires à la naissance de jumeaux. Il me semble cependant qu'un indice aussi faible ne justifie pas une hypothèse proprement dite. Ceci n'est pas une probabilité, mais une simple possibilité dans l'état actuel de nos connaissances ethnographiques, et à défaut d'autres indices.

Le chapitre VIII forme la partie documentaire essentielle de l'ouvrage. Il reproduit dans chacune des langues kele, ena, olombo, so, topoke, angba, mba et komo, avec traductions en anglais, un certain nombre de textes de messages tambourinés, groupés sous six rubriques :

1. Phrases relatives à des objets ou à des personnes;
2. Phrases relatives à certaines fonctions;
3. Signaux spéciaux d'alerte;
4. Noms de villages;
5. Noms d'individus;
6. Spécimens de messages complets.

L'étude se termine par une bibliographie très complète des ouvrages cités et commentés par l'auteur, trois planches de dessins d'instruments servant à la transmission des nouvelles et une carte ethnographique de la région de Yakusu.

Je considère l'étude du Rd Carrington comme un modèle de monographie ethnographique sur un aspect particulier de la civilisation des populations du Congo. Elle fera certainement honneur aux *Mémoires* de l'Institut.

— 120 —

Le fait que le message tambouriné pour annoncer la naissance de la section de l'Institut de l'Europe et de l'Asie, qui a été donné par le tambour, peut être...

Séance du 16 juin 1947.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. A. De Vleeschauwer, président de l'Institut.

Sont en outre présents : Le R. P. P. Charles, MM. E. De Jonghe, A. Engels, Th. Heyse, A. Marzorati, A. Moeller, A. Sohler, le R. P. J. Van Wing, membres titulaires; MM. A. Burssens, N. De Cleene, F. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, L. Guébels, J. Jadot, N. Laude, G. Malengreau, F. Van der Linden, membres associés, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. J. Jentgen, G. Smets, G. Van den Straeten, A. Wauters.

Cinquantième anniversaire de l'inauguration du chemin de fer du Congo (1898-1948).

Répondant à une invitation du Comité exécutif, l'Institut sera représenté par son président au sein du Comité de patronage de cette manifestation.

Langage par tambour.

Se ralliant à l'avis des rapporteurs, MM. E. De Jonghe et N. De Cleene, la section décide l'impression du travail dans la collection des *Mémoires* in-8°.

Plan d'exploration ethnographique systématique du Congo belge.

Le *Secrétaire général* rend compte des travaux de la Commission d'Ethnologie. Il donne lecture du plan arrêté par cette Commission pour l'exploration systématique du Congo belge au point de vue ethnographique. (Voir p. 426.) Ce plan est agréé par la section.

Se ralliant, d'autre part, aux vœux émis par la Commission, la section décide l'impression, par priorité, de cette notice, qui sera également diffusée dans tous les milieux coloniaux, ainsi que dans les institutions scientifiques du pays.

Zitting van 16 Juni 1947.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend onder voorzitterschap van de heer A. De Vleeschauwer, voorzitter van het Instituut.

Zijn bovendien aanwezig : E. P. Charles, de heren E. De Jonghe, A. Engels, Th. Heyse, A. Marzorati, A. Moeller, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden; de heren A. Burssens, N. De Cleene, F. de Mûele-naere, J. Devaux, V. Gelders, L. Guébels, J. Jadot, N. Laude, G. Malengreau, F. Van der Linden, buitengewoon leden, alsmede de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heren J. Jentgen, G. Smets, G. Van der Straeten, A. Wauters.

Vijftigste verjaring van de inhuldiging van de Congo-spoorweg (1898-1948).

Ingaande op de uitnodiging van het Uitvoerend Comité, zal het Instituut door zijn Voorzitter worden vertegenwoordigd bij het Beschermingcomité van deze betoging.

Trommeltaal.

In overeenstemming met het advies van de verslaggevers de heren E. De Jonghe en N. De Cleene, beslist de sectie tot het laten drukken van dit werk in de *Verhandelingenreeks* in-8°.

Plan tot stelselmatige ethnografische opsporingen in Belgisch-Congo.

De *Secretaris-generaal* brengt verslag uit over de werkzaamheden van de Ethnologische Commissie. Hij geeft lezing van het door deze Commissie voorgesteld plan voor de stelselmatige opsporing van Belgisch-Congo onder ethnografisch opzicht. (Zie blz. 426.) Dit plan wordt door de sectie goedgekeurd.

Hommage d'ouvrages.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Present-exemplaren.

De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *African Affairs*, Journal of the Royal Society, vol. 46, n° 183, Londres, avril 1947.
2. *Le Bulletin des Missions*, t. XX, n° 4, Abbaye de Saint-André-lez-Bruges, 4° trimestre 1946.
3. *Problemen*, n° 4, Maandblad van de Studie- en Documentatiedienst van het Algemeen Belgisch Vakverbond, Brussel, April 1947.
4. OLBRECHTS, F., *Vlaanderen zendt zijn zonen uit*, s.l. et s.d.
5. BOUILLENNE, R., *Rapport de la Mission scientifique aux États-Unis d'Amérique*, Fonds National de la Recherche Scientifique, Bruxelles, 27 mai 1947.
6. *Publications récentes du Bureau International du Travail*, Genève, septembre 1945.
7. *La politique sociale dans les territoires dépendants*, Bureau International du Travail, Montréal, 1945.
8. *Bibliographie d'hygiène industrielle*, vol. XIII, nos 1 à 4, XIV et XV, Genève, 1939 à 1941.
9. *Bulletin of the Imperial Institute*, vol. XLIV, n° 4, Londres, octobre-décembre 1946.
10. *Bulletin du Centre d'Études des Problèmes Sociaux Indigènes*, C.E.P.S.I., n° 3, Elisabethville, 1946-1947.
11. *Leuvense bijdragen*, n°s 3-4, Leuven, 1944-1946.
12. *Mededelingen van de Zuidnederlandse Dialectcentrale*, dans *Leuvense Bijdragen*, XXXVI, 1946, Leuven, 1946.
13. *Dijera Africana*, n° 1, Rivista Internazionale Illustrata Degli africanisti, Rome, mai 1947.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs.

Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

Comité secret.

Les membres titulaires, constitués en comité secret, examinent les candidatures pour la désignation des membres correspondants.

La séance est levée à 16 h 20.

Zich, anderdeels, aansluitende bij de door de Commissie uitgebrachte wensen, beslist de sectie tot het laten drukken, bij voorrang, van deze nota, die eveneens in de koloniale middens en in de wetenschappelijke instellingen van het land zal worden verspreid.

Geheim comité.

De in geheim Comité vergaderde titelvoerende leden onderzoeken de candidaturen voor de aanwijzing van corresponderende leden.

De zitting wordt te 16 u 20 opgeheven.

— 222 —

**Ed. De Jonghe. — Plan d'exploration ethnographique
et ethnologique du Congo belge.**

La Commission d'Ethnologie, créée au sein de l'Institut Royal Colonial Belge, est chargée d'étudier et d'organiser l'exploration méthodique du Congo belge aux points de vue de l'ethnographie et de l'ethnologie. Il est logique qu'elle aborde son activité par un inventaire de nos connaissances dans ce domaine.

Il existe en effet déjà une littérature abondante, très variée et scientifiquement utilisable sur cette matière. Mais cette littérature, d'une valeur assez inégale, est d'un accès difficile pour le chercheur, parce qu'elle est dispersée dans de nombreuses collections et publications belges et étrangères. Elle présente en outre des lacunes qu'il est urgent de combler.

C'est vers 1897, à l'occasion de la préparation de l'Exposition congolaise de Tervueren, que la première impulsion sérieuse fut donnée aux études ethnographiques du Congo.

On sait que cette Exposition devint permanente, en attendant la construction du magnifique palais colonial qui abrite actuellement le Musée du Congo belge à Tervueren.

Aux descriptions, la plupart trop sommaires, des mœurs et coutumes indigènes qui avaient paru jusque-là dans diverses revues géographiques et coloniales, viennent s'ajouter des exposés plus étoffés et des essais d'ethnologie muséale, richement édités par les *Annales du Musée* : les fétiches, la céramique, la vannerie, etc.

Une seconde impulsion, plus systématique celle-ci, fut donnée en 1905 par le Congrès Mondial de Mons, dont est sorti le Bureau International d'Ethnographie à Bruxelles. Ce Bureau, qui ne fut international que de nom, a entrepris l'étude méthodique des peuplades du Congo belge et des régions avoisinantes. Il commença par un dépouillement systématique de toute la littérature qui existait à cette époque sur l'ethnographie du Congo. Cette littérature fut d'abord mise sur fiches bibliographiques, puis copiée par extraits et classée d'après les 202 numéros du Questionnaire ethnographique élaboré par la Société belge de Sociologie.

Trois collections de ces extraits de livres et de revues furent constituées et régulièrement tenues à jour : la première, classée par noms d'auteurs pour faciliter la critique des textes; la deuxième, classée par noms de peuplades ou de groupements tribaux; la troisième, classée par rubriques logiques ou, plus exactement, par numéros du questionnaire.

C'est la deuxième de ces collections qui a servi de base à la publication des monographies ethnographiques. Le Bureau en publia onze : *Les Bangala, Les Mayombe, Les Basonge, Les Mangbetu, Les Warega, Les Kuku, Les Ababua, Les Mandja, Les Baholoholo, Les Baluba* (2 vol.). La recette de la confection de ces publications était très simple. Le dossier d'une peuplade était soumis à des coloniaux en congé ou retraités qui avaient été en contact avec cette peuplade, et qui furent invités à critiquer et à compléter la documentation contenue dans le dossier. Les renseignements ainsi obtenus étaient imprimés en grand texte et les citations d'ouvrages en petit texte.

Il va de soi que l'autorité des renseignements publiés dans ces monographies dépend en ordre principal de la valeur scientifique et des aptitudes ethnographiques de ces collaborateurs occasionnels. Beaucoup de passages de cette documentation sont aujourd'hui passablement vieil-

lis. Mais il faut reconnaître que, si la guerre de 1914-1918 n'avait pas mis fin à l'activité du Bureau, nous pourrions en ce moment disposer d'une collection de quelque cent ou deux cents monographies ethnographiques sur les peuplades congolaises, qui fourniraient aux ethnologues un instrument de travail précieux, comme il n'en existe pour aucune autre colonie.

La documentation réunie par le Bureau embrassait en effet toutes les peuplades du Congo belge et des régions avoisinantes, et, chose intéressante mais ignorée de la plupart des ethnologues, les trois collections de cette documentation gigantesque ont été, par le Président, M. le sénateur Van Overbergh, déposées au Musée de Tervueren, où elles peuvent être consultées par les chercheurs. C'est le Bureau de Documentation ethnographique du Musée de Tervueren qui est chargé de les conserver et de les tenir à jour. La publication des monographies de peuplades a été remplacée par des bibliographies ethnographiques annuelles (à partir de 1925) et par un premier volume de monographies sociologiques, répondant aux numéros 1 et 2 du questionnaire, et relatif à la localisation géographique et à la dénomination des peuplades du Congo.

L'élan ayant été donné, la documentation ethnographique s'est poursuivie avec intensité en dehors du Bureau International d'Ethnographie, par la *Revue Congolaise* (1910-1914), *Onze Kongo* (1910-1914), *Congo*, avec son supplément « Bibliothèque Congo » (1920-1940), *Zaire*, qui a pris la place de « Congo » en 1947, *Kongo-Overzee*, avec sa récente Bibliothèque Kongo-Overzee, les Mémoires in-4° et in-8° de l'Institut Royal Colonial Belge, section des Sciences morales et politiques, etc.

Cette documentation ethnographique, déjà imposante, est complétée encore par les études parues au Congo même, notamment dans la revue *Aequatoria* de Coquilhatville, et dans le *Bulletin des Juridictions indigènes et*

d'Elisabethville, ainsi que par de très nombreuses publications isolées, parues en Belgique et à l'étranger.

On a reproché à cette littérature ethnographique d'avoir accumulé des observations et des descriptions superficielles de coutumes indigènes, sans aucun esprit de synthèse ethnologique.

N'est-ce pas perdre de vue que la synthèse, qui relève de l'ethnologie, doit être précédée et préparée en quelque sorte par la constatation scientifique des faits et des phénomènes, qui est l'objet propre de l'ethnographie?

Il est d'ailleurs exagéré et même injuste de dire que les recherches d'ethnographie congolaise, effectuées et publiées jusqu'à ce jour, s'en seraient tenues exclusivement à l'aspect descriptif des phénomènes, sans préoccupation de compréhension et de synthèse ethnologique. Nous n'en voulons comme preuve que les missions ethnographiques de Hutereau dans l'Ubangi-Uele, de Maes dans la région du Lac Léopold II, de Schebesta chez les Pygmées, les études polygraphiques importantes sur les migrations des Bantous, les études comparatives nombreuses sur la forme des huttes, sur les allume-feu, les appui-tête, les métiers à tisser, les instruments de musique, la sculpture indigène, la famille et le clan, le mariage et la dot, l'esclavage, les sociétés secrètes, etc.

Ce qui est vrai, c'est que la recherche ethnographique au Congo ne s'est pas engagée dans la voie pseudo-scientifique de la recherche d'arguments en faveur de telle ou telle théorie sociologique à la mode. Mais cela est tout à son avantage. Elle a été orientée plutôt par l'intérêt civilisateur des administrateurs coloniaux, des missionnaires chrétiens, des magistrats, etc., qui ont compris que leur devoir de colonisateurs leur impose l'obligation impérieuse d'étudier minutieusement les mœurs, les coutumes et les institutions des indigènes, en vue de mieux les comprendre et de les guider dans la marche pénible et ascendante vers des formes plus humaines de civilisation.

recourir à des missions individuelles?

C'est à eux surtout que revient l'honneur d'avoir réuni la documentation ethnographique à laquelle nous avons fait allusion. Cette documentation est imposante, nous le répétons, et nous regrettons de devoir ajouter qu'elle est cependant insuffisante.

L'évolution ultra-rapide imprimée aux populations congolaises par l'effort extraordinaire de la dernière guerre mondiale, a mis à l'ordre du jour des intellectuels coloniaux belges la nécessité de l'exploration méthodique et systématique du Congo aux points de vue ethnologique et ethnographique.

Comment peut se réaliser cette exploration ?

La meilleure procédure consiste à bâtir sur les fondations déjà existantes et à renouer la chaîne de la tradition du Bureau International d'Ethnographie qui s'est transformé en Bureau de Documentation ethnographique du Musée de Tervueren.

Ce bureau a fait une distinction nette entre la documentation par peuplades, qu'on pourrait appeler documentation sur un plan horizontal, géographique, et la documentation sociologique, qui opère sur un plan vertical par l'analyse détaillée et comparative des phénomènes sociaux et culturels en vue d'une compréhension plus complète, plus générale de ces phénomènes.

Ces deux méthodes sont complémentaires.

Leur emploi alternatif est de nature à faire apparaître toutes les lacunes et à suggérer automatiquement les moyens de les combler.

La documentation par monographies régionales fait découvrir sans peine les peuplades bien connues, moins connues et celles dont l'étude a été négligée. Il suffit de pointer sur une liste ou sur une carte des peuplades les monographies complètes ou partielles qui ont paru à ce jour.

La consultation de la collection des extraits sociologiques du Bureau de Documentation ethnographique mettra mieux en lumière certaines lacunes de ces monographies régionales. Pour les combler, on peut faire appel aux meilleurs connaisseurs des peuplades en cause, qui se trouvent sur le terrain.

Mais ce n'est là qu'un premier pas dans la direction des enquêtes sociologiques systématiques. Il faut s'orienter résolument vers la publication de monographies sociologiques comparatives.

Pour la préparation de ces monographies, il est indispensable d'attacher au Bureau de Documentation deux ou trois ethnographes professionnels ayant reçu une formation ou ayant acquis une expérience ethnologique assez complète. Leur rôle consistera à étudier de façon approfondie les dossiers de la collection sociologique et à préparer leur mise en valeur.

Ils seront chargés notamment d'établir des plans d'enquêtes détaillés sur les différents éléments ou complexes culturels. Ces plans pourraient revêtir la forme de questionnaires sociologiques détaillés.

La Commission d'Ethnologie sera tenue au courant de l'avancement de ces travaux par le chef du Bureau de Documentation ethnographique, qui siègera parmi ses membres.

Je m'abstiendrai ici d'entrer dans le détail des mesures d'exécution et de l'organisation des enquêtes sociologiques qui s'imposeront pour combler les lacunes de notre documentation actuelle.

Faudra-t-il donner la préférence à des missions spéciales qui étendront leurs enquêtes à toute la Colonie, au risque d'aboutir à des résultats superficiels, par suite de séjours trop courts chez les diverses peuplades et de l'impossibilité des enquêteurs d'apprendre tous les dialectes de la Colonie ?

Faudra-t-il organiser des équipes de chercheurs ou recourir à des missions individuelles ?

Conviendra-t-il d'organiser, pour l'étude d'une même question, plusieurs missions de recherches, en leur assignant une région déterminée, par exemple une province ou un large groupe de peuplades ?

Ou suffira-t-il, pour certaines enquêtes, d'envoyer à des chercheurs qui se trouvent sur place la documentation en notre possession, avec un questionnaire détaillé ?

Ou conviendra-t-il, dans des circonstances déterminées, d'avoir recours à une combinaison de ces diverses méthodes ?

Il appartiendra à la Commission de prendre ses responsabilités dans le choix de ces mesures d'exécution.

Je me borne pour le moment à ajouter quelques réflexions de portée générale sur :

1. la préparation des chercheurs;
2. l'organisation des missions de recherches;
3. la création de centres d'études au Congo;
4. les collections ethnographiques;
5. la publication des résultats des recherches.

1. DE LA PRÉPARATION DES CHERCHEURS.

Cette préparation peut se faire sans difficultés dans chacune des universités belges, qui ont organisé des cours d'ethnographie ou d'ethnologie, soit dans leurs écoles de commerce, soit dans leurs instituts de sciences politiques et sociales. Ces cours sont généralement assez élémentaires et axés sur l'ethnographie du Congo. Il serait souhaitable qu'un cours d'ethnologie générale fût inscrit au programme de la Faculté de Philosophie et Lettres de chacune de nos quatre universités.

A l'Université coloniale d'Anvers, il existe un enseignement assez complet de l'ethnographie et de la linguistique congolaise. Un cours d'ethnographie du Congo,

obligatoire pour tous les candidats aux carrières officielles, est donné de même à l'École coloniale du Ministère des Colonies.

On peut dire que depuis vingt-cinq ans la plupart des fonctionnaires de la Colonie et des missoinnaires belges ont reçu avant leur départ pour la Colonie une initiation suffisante aux recherches et aux enquêtes ethnographiques, et qu'au Congo les encouragements ne leur manquent pas pour entretenir et perfectionner cette formation ethnographique.

Je ne résiste pas au plaisir de citer à ce propos un passage du « Programme de politique indigène », imposé par le Gouvernement colonial : « C'est un devoir primordial pour les administrateurs et leurs adjoints de bien connaître leurs ressortissants, d'étudier leurs mœurs et leurs coutumes, leurs dialectes, leurs besoins et leurs aspirations, faute de quoi ils ne pourront rien accomplir de bon et de durable, ni dans le domaine politique, ni dans le domaine économique. L'effort de volonté et de persévérance qu'exige l'acquisition de ces connaissances ne se conçoit et ne peut être réalisé sans une véritable vocation. *Pour qui ne la ressent pas, mieux vaut ne pas embrasser la carrière coloniale, ou ne pas s'obstiner à la poursuivre.* » (*Codes et Lois du Congo belge*, édition de guerre, Léopoldville, 1943, pp. 615, col. 2, et 616, col. 1.)

Ceux qui, se sentant une véritable vocation d'ethnologue ou d'ethnologue, sont désireux de se spécialiser dans cette branche et d'élargir le cercle de leurs connaissances positives, peuvent à l'heure actuelle, grâce à l'organisation des échanges culturels internationaux, aller suivre les cours de leur choix à l'étranger, à Paris, à Londres, à Leyde, à Fribourg en Suisse, et même en Amérique.

Il leur serait d'ailleurs plus facile encore de faire un stage comme volontaires au Bureau de Documentation ethnographique du Musée de Tervueren.

La création d'un organisme nouveau pour la préparation d'ethnographes et d'ethnologues ne s'impose pas.

2. ORGANISATION DES MISSIONS DE RECHERCHES.

Toute mission de recherches ethnographiques doit être précédée d'un examen minutieux des dossiers documentaires du Bureau ethnographique du Musée de Tervueren.

Les frais de ces missions et de leur équipement éventuel incombent à l'Institut Royal Colonial Belge, section des Sciences morales et politiques, à laquelle la Commission d'Ethnologie soumet ses propositions.

Pour les modalités d'exécution, je renvoie à ce que j'ai dit précédemment à ce propos. La Commission est compétente pour faire le choix entre les modalités possibles, en tenant compte des circonstances.

3. CENTRES D'ETUDES AU CONGO.

Il peut être utile de fonder à certains endroits du Congo des stations ethnographiques permanentes et de doter ces centres de collections ethnographiques locales, d'une petite bibliothèque et d'un outillage approprié, tel que gramophones, petit laboratoire photographique et cinématographique, appareils de mensurations anthropologiques, etc.

De telles stations ethnographiques peuvent rendre de grands services comme points de ralliement de chercheurs et d'enquêteurs ethnographes.

Mais leur création ne s'impose pas de première nécessité.

Elles ne sont pas un but, mais des moyens.

Elles peuvent naître des circonstances et de l'intensité que prendra l'exploration ethnographique du Congo. Leur développement sera certainement favorisé par la collaboration des membres correspondants coloniaux de l'Institut.

Mais il est essentiel que les enquêteurs ethnographes passent la plus grande partie de leur temps au sein des peuplades qu'ils ont mission d'étudier et que leur passage dans une éventuelle station ethnographique permanente ne les empêche pas de rester en contact suivi avec la Commission d'Ethnologie.

4. DES COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES.

Il est recommandé que tous les enquêteurs ethnographes s'attachent à récolter des objets de collections à l'appui de leurs constatations et de leurs recherches.

Avant leur départ en mission, ils sont invités à se documenter sur les lacunes des collections ethnographiques du Musée et sur la meilleure façon de recueillir, de conserver et de transporter des collections ethnographiques.

Les collections apportées du Congo par les enquêteurs sont déposées et conservées à la section ethnographique du Musée du Congo belge à Tervueren.

5. LA PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ENQUÊTES ETHNOGRAPHIQUES.

Les chargés de missions ethnographiques restent en contact permanent avec la Commission d'Ethnologie, qui leur facilite leurs travaux dans la mesure du possible.

La Commission prend connaissance des résultats de leur mission et, après examen, les soumet à la section des Sciences morales et politiques pour publication dans les *Mémoires* de l'Institut.

CONCLUSION.

Si ces suggestions parviennent à se traduire dans les faits ⁽¹⁾, la Commission d'Ethnologie de l'Institut Royal Colonial Belge, en collaboration étroite avec le Bureau de Documentation ethnographique du Musée de Tervueren,

aura le grand mérite d'avoir dirigé l'exploration ethnographique du Congo dans la bonne voie.

Sans doute ne pourra-t-elle pas se vanter de l'avoir conduite à bonne fin, car la recherche ethnographique est de ces tâches qui ne sont jamais terminées.

Mais elle pourra se glorifier d'avoir entrepris de dresser à l'intention des générations futures un inventaire scientifique aussi complet que possible des formes de civilisation que notre génération a trouvées au Centre de l'Afrique au début du XX^e siècle.

Un tel inventaire, outre l'intérêt historique et scientifique considérable qu'il présente, constitue une source de leçons précieuses pour tous ceux qui sont appelés à prendre quelque responsabilité dans la grande œuvre de civilisation que les nations d'Europe occidentale ont entreprise en terre africaine.

ED. DE JONGHE.

Secrétaire général de l'I.R.C.B.

(1) Elles ont reçu l'approbation de la section des Sciences morales et politiques de l'I.R.C.B., à la séance du 16 juin 1947.

mais le grand mérite d'avoir dirigé l'exploration ethnographique du Congo dans la bonne voie.

Sans doute ne pourra-t-elle pas se vanter de l'avoir conduite à bonne fin, car la recherche ethnographique est de ces tâches longues et pénibles.

Séance du 28 juillet 1947.

Mais elle pourra se glorifier d'avoir entrepris de dresser

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. A. De Vleeschauwer, président de l'Institut.

Sont en outre présents : R. P. P. Charles, MM. E. De Jonghe, F. Dellicour, O. Louwers, A. Marzorati, A. Sohier, R. P. J. Van Wing, membres titulaires; MM. A. Burssens, N. De Cleene, J. Devaux, V. Gelders, L. Guébels, J. Jadot, J. Jentgen, G. Malengreau, F. Olbrechts, G. Smets, E. Van der Straeten, membres associés, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : S. Exc. Mgr Cuvelier, MM. F. de Mùelenaere, A. Moeller et A. Wauters.

Comment étudier le droit coutumier congolais ?

M. A. Sohier donne lecture de la note qu'il a rédigée sous ce titre.

L'auteur estime que la méthode fondamentale de l'étude du droit indigène, c'est l'analyse des faits et des institutions, la mise en lumière des règles et la recherche de leur signification en rapport avec les problèmes de la vie en commun qu'elles avaient pour but de résoudre. (Voir p. 443.)

Un échange de vues s'engage au sujet de cette communication. Y prennent part : MM. J. Jentgen, E. De Jonghe, N. De Cleene, G. Malengreau, V. Gelders, J. Devaux, O. Louwers, A. De Vleeschauwer, A. Sohier et le R. P. P. Charles.

Comité secret.

Les membres titulaires, constitués en comité secret, procèdent à l'élection des personnalités suivantes, comme

Zitting van 28 Juli 1947.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van de heer *A. De Vleeschauwer*, voorzitter van het Instituut.

Zijn bovendien aanwezig : E. P. P. Charles, de heren *E. De Jonghe*, *F. Dellicour*, *O. Louwers*, *A. Marzorati*, *A. Sohier*, *E. P. J. Van Wing*, titelvoerende leden, de heren *A. Burssens*, *N. De Cleene*, *J. Devaux*, *V. Gelders*, *L. Guébels*, *J. Jadot*, *J. Jentgen*, *G. Malengreau*, *F. Olbrechts*, *G. Smets*, *E. Van der Straeten*, buitengewoon leden, alsmede de heer *E. Devroey*, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : Z. Exc. Mgr *Cuvelier*, de heren *F. de Mûelenaere*, *A. Moeller* en *A. Wauters*.

Hoe het Congolees gewoonterecht bestuderen ?

De heer *A. Sohier* geeft lezing van een door hem hierover opgestelde nota. De auteur is van mening dat de grondmethode voor de studie van het Inlands recht bestaat in de ontleding van de feiten en de instellingen, het verduidelijken van de regelen en het nagaan van hun betekenis is verband met de problema's van het gemeenschappelijk leven waarvan de oplossing hun doel was. (Zie blz. 443.)

Op deze mededeling volgt een gedachtenwisseling waaraan de heren *J. Jentgen*, *E. De Jonghe*, *N. De Cleene*, *G. Malengreau*, *V. Gelders*, *J. Devaux*, *O. Louwers*, *A. De Vleeschauwer*, *A. Sohier* en *E. P. Charles* deelnemen.

membres correspondants : R. P. Boelaert, E., missionnaire du Sacré-Cœur, à Coquilhatville; M. Grévisse, F.-E., administrateur territorial au Congo belge; M. Piron, Pierre, docteur en droit, attaché au Gouvernement général à Léopoldville; M. Rubbens, A.-M.-E., docteur en droit, avocat à Elisabethville.

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Africa*, vol. XVII, n° 3, Journal de l'Institut International Africain, Londres, juillet 1947.
2. *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des Sciences coloniales*, t. VIII, séances des 4 et 21 mars 1947, Paris, 1947.
3. R. P. TASTEVIN, C., *Petite clef des langues africaines*, Paris, 1946.
4. *Rapport annuel 1947*, Fondation Universitaire, Bureau de Statistiques Universitaires, Bruxelles, 1947.
5. *Problemen*, n°s 5 en 6, Dokumentatiedienst van het Algemeen Belgisch Vakverbond, Brussel, Mei en Juni 1947.
6. PAVIE, A., *A la conquête des cœurs*, les classiques de la Colonisation, Paris, 1947.
7. *Prestiges de l'Inde*, Cahiers de culture comparée pour un humanisme sans frontières, Lille, 2^e trimestre 1947.
8. *Zes en twintigste Jaarverslag 1945-1946*, Universitaire Stichting, Brussel, 1945-1946.
9. *Kongo-Overzee*, XII-XIII, 3, Tijdschrift voor en over Belgisch-Kongo en andere overzeese gewesten, Antwerpen, 1946-1947.
10. *Aperçu sur quelques problèmes indigènes d'actualité*, C.E.P.S.I., Elisabethville, mai 1947.
11. *Bulletin mensuel de Statistique*, n° 5, Bureau de Statistique des Nations Unies, New-York, 26 mai 1947.
12. *Société belge d'Études et d'Expansion*, Bulletin trimestriel n° 126, Liège, mai-juin-juillet 1947.
13. *De Nigérie en Egypte*, Bulletin militaire, Leo-Kalina, avril 1947.
14. QUIMBY, G., *Toggle harpoon heads from the Aleutian Islands*, Chicago Natural History Museum, Chicago, 31 décembre 1946.

Geheim comité.

De in geheim comité vergaderde titelvoerende leden gaan tot de verkiezing van de volgende personaliteiten over : als corresponderende leden : E. P. E. Boelaert, Missionaris van het Heilig Hart, te Coquilhatstad; de heer F. E. Grévisse, gewestbeheerder in Belgisch-Congo; Pierre Piron, doctor in de rechten, geattacheerde aan het Gouvernement-Generaal te Leopoldstad; A. M. E. Rubbens, doctor in de rechten, advocaat te Elisabethstad.

De zitting wordt te 16 uur opgeheven.

15. SPOEHR, A., *Changing Kinship Systems*, Field Museum Natural History, Chicago, 17 janvier 1947.
16. DEHOUX, E., *Sur le chemin de la colonisation*, Bruxelles, 1947.
17. *Vijf en dertigste jaarverslag*, Koninklijke Vereeniging Indisch Instituut, Amsterdam, 1945.
18. *Rivista di etnografia*, n^{os} 1 et 2, Naples, décembre 1946 et mars 1947.
19. *Dijera Africana*, n^o 2, Rivista Internazionale Illustrata Degli Africanisti, Rome, juin 1947.
20. *Æquatoria*, n^o 1, Revue des Sciences congolaises, Coquilhatville, 1947.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs. Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

La séance est levée à 16 heures.

A. Sohier. — Comment étudier le droit coutumier congolais ?

Beaucoup de coutumes indigènes congolaises constituent des règles juridiques et doivent être étudiées comme telles : elles forment le droit coutumier congolais, le droit que doivent appliquer les tribunaux indigènes. Telle est la vérité, évidente mais longtemps non dégagée, qui se trouve à la base des travaux du groupe qui, non dans un but purement scientifique, mais pour la pratique judiciaire, fonda en 1933 le *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais*.

Il s'agissait réellement d'édifier une science nouvelle. Une question primordiale se posait : Quelle méthode devait-on employer ? Il fallait découvrir les règles du droit, puis ensuite les comprendre, les interpréter, en déterminer le sens pour en préparer l'application. Tout cela, sans lois écrites, sans recueils de jurisprudence, avec des informateurs indigènes, peu sûrs pour de multiples raisons.

Comment connaître les règles ? Seule l'étude des faits, du comportement des noirs, permettait de les découvrir. La vie judiciaire et administrative des notables aidait à déceler le droit, mais aussi les agissements quotidiens de chaque individu, puisque, vivant dans la société, chacun se conforme généralement aux obligations qu'elle lui impose.

Pour cette étude des faits, une double source s'offrait à nous : d'abord les éléments de droit épars dans les magnifiques travaux antérieurs, émanant, soit d'ethnologues professionnels, soit de ces amateurs éminents que furent tant de missionnaires et de fonctionnaires. Puis les travaux du même genre, mais cette fois dirigés plus

directement vers la découverte du droit, que notre propagande devait provoquer. Les administrateurs, les missionnaires, les magistrats reprirent le flambeau des ethnologues avec une énergie accrue et une science renouvelée du fait que l'utilisation pratique immédiate de leurs travaux apparaissait, que les méthodes se perfectionnaient et que la publication des mémoires multipliait les points de comparaison. Un questionnaire rédigé par un magistrat, dont nous regrettons tous la perte prématurée, M. Van Arenbergh, orientait les recherches dans une direction nettement juridique.

Les faits ainsi recueillis, il fallait les comprendre. Pour y parvenir, nous avions notre formation de magistrats ayant vécu de longues années au contact des noirs, baignés dans les questions juridiques indigènes, soit en caravanant au milieu des populations, soit en écoutant dans les parquets, à longueur de journées, les témoins, les prévenus, les plaideurs de palabres, les plaignants se réclamant de notre mission de tutelle. Formation juridique réellement spécialisée, intense, mais qui, faute d'en avoir compris à temps la nature et l'importance, n'avait pas été systématique. En pleine action, dans le feu d'une activité surmenante, nous n'avions pas pris des notes, médité, approfondi; mais cependant, nous avons recueilli un bagage de connaissances qui nous permettait d'entreprendre avec quelque chance de succès la tâche nouvelle qui s'offrait à nous.

Nous avons encore à notre disposition nos méthodes juridiques traditionnelles d'interprétation. Ces méthodes du droit européen, nous pouvions les employer, parce que en réalité elles ne sont pas propres à ce droit, mais tiennent à la nature même des règles juridiques, telles qu'elles existent dans toute société, si rudimentaire ou si compliquée soit-elle. De même que l'emploi des méthodes des médecins et des chimistes est légitime et même nécessaire pour l'utilisation des renseignements que les

ethnologues leur fournissent sur la médecine indigène, de même la science juridique pouvait-elle légitimement intervenir dans le domaine du droit.

La nature même des règles juridiques indiquait encore un autre procédé. Ces règles ne sont pas élaborées arbitrairement par la société. Les hommes ne s'infligent pas gratuitement des contraintes. C'est lorsqu'ils constatent certains besoins sociaux, certaines difficultés de la vie en commun, que, consciemment ou non, par l'intervention d'un législateur ou l'adoption d'un usage, ils créent la règle de droit nécessaire. Toute règle doit être considérée comme la solution raisonnable d'un problème social. Il est donc permis de dégager le sens de la règle en essayant de comprendre à quel besoin de la population elle répond, et pourquoi des hommes, sauvages peut-être, mais doués de raison et d'un sens aigu de l'intérêt général, ont cru nécessaire de l'introduire.

En droit européen, par exemple, la règle « en fait de meubles possession vaut titre » est proprement incompréhensible et contraire aux principes si on l'étudie théoriquement. Elle prend toute sa signification si, la replaçant de façon concrète dans le milieu social, on se rend compte qu'il s'agit uniquement d'une règle de pratique par laquelle le législateur a voulu, même en violant ses principes sur le droit de propriété, assurer la libre circulation des biens, dont il apercevait la nécessité. Il est permis de procéder de même dans tous les droits, même en droit coutumier. Ainsi, lorsque, étudiant les coutumes dites communément d'héritage des veuves, on s'aperçoit qu'elles ont pour but de résoudre le problème posé par l'existence de ces femmes désormais sans mari, dans l'intérêt de ces femmes même, qu'elles sont des coutumes de remplacement, cette mise en rapport avec leur but social les éclaire, renouvelle littéralement l'aspect et la signification des faits qui les caractérisent.

Dès nos premiers travaux, à ces différentes méthodes

vint s'en ajouter une autre très sûre, fournie par le droit coutumier lui-même. N'ayant pas l'écriture à leur disposition, les noirs avaient cherché une autre façon de préparer la preuve des faits juridiques : le symbolisme des gestes. La plupart des institutions, des conventions, des applications du droit s'extériorisaient obligatoirement par des manifestations publiques dont la signification figurative était généralement d'une clarté telle qu'on ne pouvait raisonnablement concevoir aucun doute sur leur sens. Elles permettaient aisément de déduire les règles, même à l'encontre des apparences contraires d'une pratique abusive ou des affirmations ignorantes des noirs du commun. Par exemple, on constatait avec certitude lors du mariage une cérémonie spéciale ayant pour but de concrétiser le consentement de la jeune fille : il était évident qu'on pouvait, sans crainte d'erreur, en conclure que ce consentement constituait une des conditions de validité de l'union en dépit des nombreux cas où la volonté de l'épousée paraissait avoir été forcée.

Je crois qu'il est impossible de contester que ces méthodes, essentiellement réalistes et juridiques, ont eu des résultats d'une ampleur remarquable. En peu de temps, des progrès furent réalisés par bonds. Les études de valeur se multipliaient. Hélas! la guerre survint, interrompant le contact entre les chercheurs d'Afrique et ceux de Belgique.

Pour ma part, j'attendais avec impatience de savoir si l'élan donné avait pu être maintenu malgré les hostilités. La réponse fut au premier abord rassurante. Malgré la raréfaction du personnel et l'effort démesuré exigé de lui, le *Bulletin* et *Aequatoria* avaient subsisté; on avait vu des réalisations nouvelles, revues universitaires, publication d'un coutumier et de jurisprudence dans le Ruanda-Urundi, etc. Malgré le peu de faveur témoigné par l'administration à ceux de ses agents qui se livraient à ces études, elles avaient donc continué. Et même, une

méthode nouvelle s'était, de façon heureuse, ajoutée aux anciennes, l'analyse de la philosophie qui inspirait les coutumes.

Comment les conceptions philosophiques, religieuses et morales peuvent-elles constituer une source de droit? A mon avis, de deux façons, indirectes toutes deux.

D'abord, lorsqu'un peuple cherche la solution de ses difficultés sociales, parmi les besoins qu'il trouve nécessaire de satisfaire, certains dérivent de ces conceptions : l'homme n'éprouve pas seulement la faim des nourritures terrestres, mais aussi celle de la justice et du royaume de Dieu.

D'autre part, lorsqu'il médite les problèmes qui lui sont posés, le législateur ne les aborde pas avec un esprit neuf, vide; il y a en lui un arrière-fonds de pensées, de convictions qui l'influence dans le choix de la solution; on ne réagit pas de la même façon devant le problème de l'esclavage selon la conception qu'on se fait de la personne humaine.

Ainsi, il existe dans toute civilisation un certain nombre d'idées-bases, de vérités considérées comme fondamentales qui imprègnent son droit. Mais il faudrait se garder de croire que « droit » et « philosophie » se confondent, concordent toujours. Sous la pression de la nécessité, de l'intérêt, parfois simplement par irréflexion, le législateur s'écarte souvent de ses principes quand la solution qu'ils commanderaient ne correspond pas aux nécessités pratiques, aux problèmes de fait qu'il doit résoudre. Et l'on voit une société chrétienne admettre les négriers, ou, quoique pénétrée de l'idée de l'indissolubilité du mariage, instituer, non seulement le divorce, mais même le divorce par consentement mutuel.

L'action de la philosophie sur le droit, sans devoir être exagérée, est donc certaine, et c'est pourquoi l'étude des conceptions philosophiques des noirs était d'une grande importance pour la compréhension de leurs règles juri-

diques. Aussi, c'est avec joie que j'ai salué le livre du P. Tempels sur la philosophie bantoue. Il m'était impossible de donner une adhésion complète à ses théories, car je ne me sens pas une formation philosophique suffisante pour décider de tels problèmes. Mais son œuvre forçait l'admiration et incontestablement elle apportait des lumières nouvelles sur certains problèmes juridiques. Précédemment, j'avais été heureux, tout en faisant d'ailleurs de sérieuses réserves, de présenter au public un travail de M. Possoz, qui, malgré ses obscurités, sa langue, ses généralisations prématurées, n'en fournissait pas moins, en cherchant un rapport entre le droit des indigènes et leurs croyances, une voie intéressante aux études.

Je n'ai donc pu voir qu'avec satisfaction les chercheurs s'intéresser aux théories de MM. Tempels et Possoz et s'en servir comme d'un fil d'Ariane pour leurs travaux. Cependant, à la lecture de publications récentes, je ne puis m'empêcher de proclamer mon inquiétude. Elles marquent une baisse très nette de la qualité, et je me demande si cette baisse n'est pas due à l'abandon, à l'oubli des vraies méthodes des recherches juridiques. Je crains que les auteurs, oubliant qu'il s'agit de droit, aient raisonné comme si les règles juridiques pouvaient être déduites des croyances philosophiques, et, abandonnant le domaine solide des faits pour celui des abstractions, aient considéré comme ressortissant au droit des résultats qui lui sont étrangers.

J'illustrerai ma pensée par un exemple. Le P. Tempels, des principes philosophiques qu'il a mis en lumière, déduit que, dans la polygamie, seule la première femme était une épouse, les autres restant des concubines. Ses conclusions ont peut-être une valeur au point de vue philosophique. Il semble que la monogamie soit antérieure à la polygamie, que celle-ci ait été au début un abus, et il est possible qu'elle continue à en constituer un

pour les penseurs. Mais en droit, elles ne peuvent être retenues, étant toutes théoriques et basées uniquement sur les principes d'une autre science. L'observation des faits juridiques nous montre que pour toutes les femmes on accomplissait les formalités du mariage. Donc, en droit, toutes ces unions étaient des mariages et les tribunaux doivent les reconnaître comme tels.

La méthode déductive offre un autre danger : elle fait croire à une unité inexistante du droit indigène. Lorsqu'on a posé un principe philosophique commun à toute la société noire, quelle tentation d'en conclure à des applications juridiques communes ! Or, la société n'a pas cette rigidité. Pour reprendre l'exemple que je viens de citer, si, au lieu de généraliser dans l'abstrait, on se penche sur les faits, on peut se demander s'il n'y avait pas deux espèces de polygamie. En effet, dans certains groupes, la coutume rendait l'égalité des femmes strictement obligatoire ; leurs prérogatives identiques étaient nettement réglementées. Ailleurs, la première femme avait une situation fortement privilégiée. Incompatible avec les règles observées dans le premier cas, l'hypothèse du P. Tempels pourrait peut-être se confirmer dans le second. Mais cela demanderait des recherches précises, une vérification des faits, que l'on néglige si l'on n'admet pas que ce qui est vrai ici peut ne pas l'être ailleurs. Et cependant, voyez notre droit européen ! Tous les Etats de l'Occident ont une même civilisation et un droit également issu des codes français. Pourtant, combien les législations se sont différenciées en une centaine d'années ! Pourquoi les tribus indigènes, au cours des siècles, n'auraient-elles pas aussi différencié leur droit, en dépit d'une philosophie commune, et parfois contre cette philosophie ? On ne pourrait pas plus refuser d'appliquer ces droits, sous prétexte d'opposition à la philosophie, que chez nous nier le divorce sous prétexte qu'il est en contradiction avec notre conception profonde du mariage.

On pourrait relever de nombreux autres exemples dans les publications récentes. Je ne parle pas de celles de M. Possoz, qui m'a fait l'honneur de discuter en d'abondants articles mes idées telles qu'il se les représente. Je n'arrive pas toujours à saisir sa pensée et je ne retrouve pas la mienne dans les exposés qu'il en donne. Mais un autre écrivain, se basant sur les principes de l'organisation clanique, affirme que le mariage est uniquement un contrat entre familles. C'est tourner délibérément le dos aux faits juridiques observés, qui montrent que le mariage n'est parfait qu'après l'échange des consentements des époux.

La philosophie clanique ne peut être la seule base d'interprétation du droit clanique, notamment parce que rien ne prouve qu'il vienne d'elle. Le contraire me paraît plus vraisemblable. Les hommes ne se sont pas mis à vivre en clan parce qu'ils avaient le culte des ancêtres et la dévotion envers le père qui les représente, parce qu'ils croyaient à la nécessité de participer à sa force. Les familles sont restées groupées et unies parce que la route des migrations, les embûches de la nature, des fauves et des hommes, l'union d'une économie rurale exigeant la collaboration des vieillards sages et des femmes patientes, avec une économie chasseresse basée sur la collaboration des jeunes hommes aux muscles durs, voulaient l'existence en groupe et la solidarité absolue. Ces nécessités de la vie en commun, j'y vois l'explication logique, première, de la plupart des particularités du droit indigène. Il fallait vivre, et pour cela adopter les règles qui permettraient au groupement de subsister : *primum vivere*. Puis, au cours des millénaires, les anciens eurent le temps de méditer, de pénétrer ces règles qu'ils pratiquaient, de leur chercher une justification, et d'ajouter au fond primitif des croyances humaines un approfondissement qui était parfois une déviation : *deinde philosophari*. Leur société était clanique, leur phi-

osophie fut clanique. Elle le fut parce que les éléments de fait sur lesquels elle s'appuyait le commandaient. Et sans doute souvent les sages qui lentement l'élaboraient lui imprimèrent-ils délibérément ce caractère avec plus de force par utilité, pour consolider la société, pour réagir contre certaines influences destructrices. Ainsi cette philosophie imprégna plus fortement le droit, mais elle en était issue bien plus qu'elle n'en était l'origine.

Et les groupes se dispersaient, fusionnaient, se fragmentaient, devant faire face sans cesse à des dangers, des économies, des milieux nouveaux. Il fallait trouver des solutions à ces problèmes toujours renaissants, et tant pis si parfois elles n'étaient pas d'une orthodoxie absolue au regard de la philosophie : *primum vivere*. Parfois, passé le péril qui les avait fait naître, le fardeau des lois devenait trop dur. Si utiles et si sacrés que fussent le lien du clan et l'autorité du père, les individualités fortes ébranlaient le joug, les consciences réclamaient plus de latitude, les talents particuliers exigeaient leur récompense, les associations libres contrebalançaient les sociétés héréditaires. Les mœurs évoluaient, et non pas partout de la même façon. Les lois, images de la société, se transformaient, se différenciaient avec elle. Des institutions comme la dot, répondant à certaines nécessités, pouvaient naître à plusieurs endroits en même temps, avec des variantes importantes, puis s'allier, se compénétrer, se dénaturer au cours des siècles, en dépit d'une philosophie unique, et peut-être parce que la philosophie n'avait eu aucune part à leur naissance. Comment pourrait-on soutenir que la dot a nécessairement partout la même origine et la même signification, quand on a vu de nos jours cette institution naître, avec des caractéristiques particulières, dans une tribu qui ne la pratiquait pas précédemment, et visiblement sous la seule influence des situations de fait ? Là où l'esprit de système exige l'uniformité et l'unité, et nous enjoint, pour expliquer un

chapitre du droit coutumier, de choisir entre les théories, on ne peut que répondre : « Examinez les faits, ils ne se prêtent pas à ce lit de Procuste ».

Il est temps de me résumer. Mon but, en écrivant cet article, est uniquement de mettre les chercheurs en garde contre deux erreurs : d'abord celle qui consiste à chercher les règles de droit d'un peuple dans ses conceptions philosophiques, par une méthode déductive; puis celle qui consiste, quand on a découvert ces règles, à les interpréter principalement en fonction de ces conceptions, au lieu de rechercher leur sens d'abord dans la constitution sociale et les conditions de vie du peuple.

La méthode fondamentale de l'étude du droit indigène, c'est l'analyse des faits et des institutions, la mise en lumière des règles, puis la recherche de leur signification d'après les problèmes de la vie en commun qu'elles avaient pour but de résoudre. Que les croyances jouent un rôle important pour cette interprétation, cela est évident. Mais ce rôle ne peut être exclusif, ni aller contre les faits, ni conférer à la société noire une unité de détail qu'elle ne possède pas. Le juriste doit utiliser les découvertes des philosophes, il ne doit pas se laisser obnubiler par elles. Dans l'étude des peuples, de nombreuses sciences entrent en jeu. Les ethnographes rassemblent les matériaux, puis ceux-ci sont classés, interprétés, élucidés, utilisés par les spécialistes, médecins s'il s'agit de médecine, agronomes s'il s'agit des méthodes culturales, philosophes s'il s'agit des conceptions métaphysiques, juristes s'il s'agit des règles à appliquer par les tribunaux. Ces sciences sont sœurs, mais elles ont chacune leur objet, leur méthode, leur but, leur vocabulaire propres, et elles ne peuvent, sans risque d'erreur, empiéter les unes sur les autres. Que de théories fantaisistes, par exemple, en matière philosophique, ont été élaborées par

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Séance du 19 avril 1947.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. E. *Marchal*, vice-directeur.

Sont en outre présents : MM. A. Dubois, J. Henry de la Lindi, E. Leynen, G. Passau, membres titulaires; MM. R. Bouillenne, L. Burgeon, A. Duren, A. Jamotte, V. Lathouwers, J. Lepersonne, L. Mottoulle, R. Mouchet, E. Polinard, J. Schwetz, M. Van den Abeele, G. Van Goidsenhoven, membres associés, ainsi que M. E. De Jonghe, secrétaire général. et M. E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. E. De Wildeman, P. Gérard, M. Robert; M. H. Buttgenbach, en mission au Congo belge, s'est excusé pour les séances prochaines.

Communication administrative.

(Voir p. 408.)

Démographie des Mabudu.

M. A. *Dubois* présente une étude du D^r Zanetti sur la démographie des Mabudu.

M. A. *Duren* est nommé second rapporteur.

Esquisse géologique de la région de Kasenga.

M. A. *Jamotte* rend compte des déductions qu'il a pu faire à la suite d'observations effectuées dans la région des Luapula, entre Kasenga et les chutes Johnston, au cours des années 1944 et 1945, et qui lui ont permis d'en ébaucher une esquisse géologique. (Voir p. 461.)

-148-

**SECTIE VOOR NATUUR- EN GENEESKUNDIGE
WETENSCHAPPEN**

Zitting van 19 April 1947.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van den heer *E. Marchal*, vice-directeur.

Zijn bovendien aanwezig : de heren *A. Dubois*, *J. Henry de la Lindi*, *E. Leynen* en *G. Passau*, titelvoerende leden : de heren *R. Bouillenne*, *L. Burgeon*, *A. Duren*, *A. Jamotte*, *V. Lathouwers*, *J. Lepersonne*, *L. Mottouille*, *R. Mouchet*, *E. Polinard*, *J. Schwetz*, *M. Van den Abeele*, *G. Van Goidsenhoven*, buitengewoon leden, alsmede de heer *E. De Jonghe*, secretaris-generaal, en de heer *E. Devroey*, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heren *E. De Wildeman*, *P. Gérard*, *M. Robert*; de heer *H. Buttgenbach*, die met een zending in Belgisch-Congo werd belast, verontschuldigde zich voor de eerstvolgende zittingen.

Mededeling van administratieven aard.

(Zie blz.409.)

Demografie van de Mabudu.

De heer *A. Dubois* leidt een studie in van *D^r Zanetti* over de demografie van de Mabudu.

De heer *A. Duren* wordt tot tweede verslaggever benoemd.

Geologische schets van de Kasenga-streek.

De heer *A. Jamotte* brengt verslag uit over de afleidingen die hij kunnen maken heeft tengevolge van in

Sur la nappe de roche basique de Kasenga.

Faisant suite à la communication précédente, M. A. *Jamotte* donne lecture d'une note dans laquelle M. P. *Grosemans* décrit une roche basique affleurant dans la région de Kasenga. (Voir p. 477.)

Sur le lac Tumba.

M. J. *Schwetz* résume l'étude qu'il a rédigée aux points de vue géographique, entomologique et médical, à la suite d'une visite qu'il effectua au lac Tumba en novembre 1945. (Voir p. 482.)

A propos de médicaments antilépreux d'origine végétale.

En l'absence de M. E. *De Wildeman*, M. E. *Devroey* dépose en son nom une quinzième contribution (voir séance du 18 janvier 1947), rédigée avec la collaboration de M. L. *Pynaert*, sur les médicaments antilépreux d'origine végétale. Cette étude sera publiée dans les *Mémoires in-8°* et englobe des représentants des genres *Adenia* (Passifloracées), *Anagallis* (Primulacées), *Cedrus* (Coniféracées), *Celastrus* (Célastracées), *Cyathula* (Amaranthacées), *Dieffenbachia* (Aracées), *Bambusa* et *Eleusine* (Graminacées), *Icica* (Buréracées), *Leonotis* (Labiatacées), *Abutilon* et *Hibiscus* (Malvacées), *Phytolacca* (Phytolaccacées), *Prorospermum* (Rosacées), (Rhizophoracées), *Striga* (Scrophulariacées), *Treulia* (Urticacées).

Concours 1949.

La section décide de poser les deux questions suivantes au concours annuel de 1949 :

PREMIÈRE QUESTION. — *On demande une étude sur les caractères et la répartition de la température et de l'humidité de l'air au Congo, notamment sur le rôle joué par ces deux facteurs dans les possibilités d'adaptation de la race blanche au Congo.*

de Luapula-streek, tussen Kasenga en de Johnston-watervallen, in den loop van de jaren 1944 en 1945 gedane waarnemingen en die hem de gelegenheid hebben geboden er een geologische schets van op te maken. (Zie blz. 461.)

Op de watervlakte van de basische gesteenten van Kasenga.

In aansluiting met de voorgaande mededeling, geeft de heer A. Jamotte lezing van een nota waarin de heer P. Grosemans een basisch gesteente beschrijft, dat in de Kasenga-streek even boven het water uitsteekt. (Zie blz. 477.)

Op het Tumba-meer.

De heer J. Schwetz vat een studie samen, die hij onder aardrijkskundig, entomologisch en geneeskundig opzicht heeft opgesteld, naar aanleiding van een bezoek dat hij in November 1945 aan het Tumba-meer bracht. (Zie blz. 482.)

Antilepreuze geneesmiddelen van plantaardigen oorsprong.

Bij ontstentenis van den heer E. De Wildeman, legt de heer E. Devroey, in zijn naam, een vijftiende bijdrage heer (zie zitting van 18 Januari 1947) opgesteld met de medewerking van den heer L. Pynaert, over de antilepreuze geneesmiddelen van plantaardigen oorsprong. Deze studie zal in de Verhandslingenreeks in-8° worden geplaatst en omvat vertegenwoordigers van de volgende soorten : *Adenia* (Passielbloemen), *Anagallis* (Sleutelbloemen), *Cedrus* (Naaldboomen), *Celastrus* (Celasterboom), *Cyathula* (Amarantsbloemen), *Dieffenbachia* (Kalfvoetachtige gewassen), *Bambusa* en *Eleusine* (Grasplanten), *Icica* (Chiboeboom), *Leonotis* (Riphbloemen), *Abutilon* en *Hibiscus* (Maluweplanten), *Phytolacca* (Kermesplanten), *Prorospermum* (Roozensoort), *Rhizophora* (Wortelmachtige planten), *Striga* (Helmkruidachtigen), *Treculia* (Netelplanten).

DEUXIÈME QUESTION. — On demande de nouvelles recherches sur le cycle vital de Trémadodes de la faune congolaise.

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De Secretaris-Generaal legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Boletim De Instituto Vital Brazil*, 1, 2 et 3, vol. V, Niteroi, avril-août, décembre 1945.
2. LEPERSONNE, J., *Le Service géologique régional de Léopoldville. Son activité pendant la période 1940-1946. Présentation d'une carte géologique du Congo occidental à l'échelle de 1.000.000°*, extrait des Annales de la Société géologique de Belgique, t. LXX, Bulletin n° 3, Tervueren, décembre 1946.
3. VAN HOOF, L., *Rapport sur l'hygiène publique au Congo belge pendant l'année 1939*, s.l., s.d.
4. VAN HOOF, L., *Rapport sur l'hygiène publique au Congo belge pendant l'année 1940*, s.l., s.d.
5. SALGUES, R., *Les répercussions chimiques de la maladie chez la plante*, Brignoles, s.d.
6. TIHON, L., *Contribution à l'étude du problème alimentaire indigène au Congo belge*, suivi de *A propos des termites au point de vue alimentaire*, extrait du Bulletin agricole du Congo belge, vol. XXXVII, n° 4, pp. 829-868, Bruxelles, 1946.
7. *Revue d'Agronomie coloniale*, n° 6, Costermansville, 4° trimestre 1946.
8. *The Geographical Review*, Table des matières du volume XXXVI, The American Geographical Society of New-York, New-York, 1946.
9. *The Geographical Review*, vol. XXXVII, 2, The American Geographical Society of New-York, New-York, avril 1947.
10. THURIAUX, L. et LENAERTS, A., *Renseignements concernant l'alimentation du bétail laitier*, Comité Spécial du Katanga, Elisabethville, 1944.
11. THURIAUX, L., *Matières tannantes d'origine végétale au Katanga*, extrait du Bulletin agricole du Congo belge, nos 3 et 4, Bruxelles, septembre et décembre 1944.
12. THURIAUX, L., *Renseignements sur les engrais*, Comité Spécial du Katanga, Elisabethville, 1946.
13. THURIAUX, L., *Fabrication rapide de fumier artificiel et terreau à partir d'herbe verte*, Comité Spécial du Katanga, Elisabethville, septembre 1943.

Wedstrijd 1949.

De sectie beslist, voor den jaarlijksen wedstrijd van 1949, de twee volgende vragen te stellen :

EERSTE VRAAG. — *Er wordt een studie gevraagd over den aard en de verdeling van de luchtwarmte en vochtigheid in Congo, namelijk over de rol van deze twee factoren in de aanpassingsmogelijkheden van het blanke ras in Congo.*

TWEDE VRAAG. — *Er worden nieuwe opsporingen gevraagd over den levenskring van Trematoden van de Congoleese fauna.*

De zitting wordt te 15 u 45 opgeheven.

(1) M. ROBERT, Carte géologique du Katanga (Nouv. Mém. Soc. belge Géol., Pal., Hydr., 1931).

(2) A. JAMOTTE, Les travaux hydrographiques effectués au Katanga (Bull. Serv. Géol. Congo, XVII-1946-1947, p. 199).

(3) La région est dépourvue de tout point de triangulation et il n'y a aucun levé topographique sérieux. Les seules données géométriques sont celles des cartes au 1:50000 et au 1:25000. Les contours sont donc très approximatifs et les distances mesurées sur les cartes sont également très approximatives. Les variations de hauteur sont donc très approximatives.

14. *Bulletin agricole du Congo belge*, vol. XXXVIII, n° 1, Ministère des Colonies, Bruxelles, mars 1947.
15. *Journal of Agricultural Research*, vol. 74, n°s 4 à 6, Washington, 15 février 1947 au 15 mars 1947.
16. *Mededeelingen der Landbouwhoogeschool en der Opzoekingsstations van den Staat*, vol. XI, 3 et 4, Gent, September en December 1946.
17. MADEIRA, J., *Processos de reduçãdas observacoes meridianas em ascensãs recta*, Lisbonne, 1944.
18. *Natural History*, vol. LVI, n° 4, The American Museum of the American Museum of Natural History, New-York, avril 1947.
19. *Oléagineux*, 1 à 3, Institut de Recherches pour les Huiles de Palme et Oléagineux, Paris, janvier à mars 1947.
20. HAMILTON, R., *Bijdrage tot de bodemkundige kennis van Nederlandsch Oost-Indië (Tropengronden II)*, Utrecht, s.d.
21. *Verhandelingen*, VIII, 3, Koninklijke Vlaamsche Academie voor Geneeskunde van België, Brussel, 1946.
22. *Revue des Sciences économiques*, n° 69, Publication de l'Association des Licenciés et Docteurs sortis de l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège, Liège, mars 1947.
23. *L'Agronomie tropicale*, 1 et 2, Ministère des Colonies, Nogent-sur-Marne, janvier-février 1947.
24. *Revue Internationale des Industries agricoles*, Vol. VII, 6 et 7, Commission des Industries agricoles, Paris, 1946.
25. *Report for the years 1942-1945*, Colonial n° 203, East African Agricultural Research Institute, Amani, 1946.
26. *Bulletin du Muséum National d'Histoire Naturelle*, t. VIII, 3 et XI, 6, Paris, décembre 1939 et mai 1946.

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden
sont adressés aux donateurs. de gebruikelijke dankbetui-
gingen toegezonden.

9. *The Geographical Review*, The American Geographical Society of New York, New York, avril 1947.
10. La séance est levée à 15 h 45. *Requisitoires concernant l'amélioration du bétail dans le Comité Spécial du Katanga, Elisabethville, 1944.*
11. THURIAUX, L., *Matières fermentées d'origine végétale au Katanga*, extrait du Bulletin agricole du Congo belge, n°s 3 et 4, Bruxelles, septembre et décembre 1944.
12. THURIAUX, L., *Requisitoires sur les engrais*, Comité Spécial du Katanga, Elisabethville, 1944.
13. THURIAUX, L., *Fabrication rapide de fumier artificiel et terrazi à partir d'herbe verte*, Comité Spécial du Katanga, Elisabethville, septembre 1943.

A. Jamotte. — Esquisse géologique de la région de Kasenga.

INTRODUCTION.

Jusqu'en 1944, la région de Kasenga, où aucun levé systématique n'a encore été entrepris, apparaissait sur la carte géologique au 1.000.000^e, constituée de Kundelungu indifférencié souligné, dans la vallée du Luapula, par le prolongement d'un massif granitique étendu de la Rhodésie du Nord (1).

Ainsi qu'il a déjà été dit (2), à la suite de travaux hydrogéologiques entrepris dans la zone comprise entre Kasenga et les Chutes Johnston par le Service Géologique Régional du Comité Spécial du Katanga, en 1944-1945, il m'a été possible d'établir une esquisse géologique de la région envisagée (fig. 1) (3).

Si l'on fait abstraction des dépôts récents, on y trouve de haut en bas, la succession suivante :

Dénominations	Systèmes	Ages
I. Sables et graviers de Kasenga.	Kalahari remanié.	Pléistocène moyen.
II. Basalte du Luapula.	Karroo.	Post-Permien inférieur. (Rhétien ?)
III. Assise de la Niemba.	Base du Karroo.	Permien inférieur.

(1) M. ROBERT, Carte géologique du Katanga (*Nouv. Mém. Soc. belge Géol., Pal., Hydr.*, 1931).

(2) A. JAMOTTE, Les travaux hydrogéologiques au Katanga (*Bull. Inst. Royal Col. Belge*, XVII-1946-3, p. 1010).

(3) La région est dépourvue de tout point de triangulation et n'a fait l'objet d'aucun levé topographique. Le seul document cartographique existant — la carte au 500.000^e — est par la force des choses émaillée de très nombreuses inexactitudes et dépourvue de cotes. Il ne s'agit ici que d'une esquisse à peine améliorée par de courts levés au pas et à la boussole, et quelques mesures barométriques. Il n'existe pas de cote de base exacte; les variations du niveau des eaux du Luapula peuvent atteindre 7 m. Les cotes figurées sur le croquis sont donc très approximatives.

14. Bulletin I. — LES SABLES ET GRAVIERS DE KASENGA.

15. La dénomination proposée est basée sur le fait que la falaise entamée par le Luapula et sur laquelle a été érigé le poste administratif de Kasenga, est tout entière formée de ces dépôts (1).

a) Plateau des Missions.

16. Avant 1944, il existait pour l'ensemble des Missions catholiques de Kasenga (2), construites sur un plateau sableux à 25-30 m au-dessus des eaux du Luapula, une série de 7 puits (n° 510 à 516) (3), dont 3 seulement productifs. Deux nouveaux puits ont été creusés, dont la coupe à travers les Sables et Gravier de Kasenga a été relevée sur la paroi nue.

	Épaisseur: (en m)	Base à: (en m)
PUITS N° 517. — MAISON DES SŒURS BÉNÉDICTINES.		
Sable rouge de Kasenga	16,00	16,00
Idem avec minces lits de petit gravier	1,50	17,50
Gravier bien roulé à éléments assez volumineux (dim. max. : 15 cm). Parmi les cailloux : cherts noirs fibreux ayant conservé des formes polyédriques, oolithes silicifiées de Mwashya, organismes silicifiés du type algues des formations calcaires anciennes. Egalement un éclat de taille.	1,00	18,50
Niveau de l'eau : 17 ^m 70 le 25 mai 1944; 18 m le 3 septembre 1944; 17 ^m 70 le 26 juillet 1945; 17 ^m 60 le 17 septembre 1945.		
PUITS N° 518. — MAISON DES FRÈRES XAVÉRIENS.		
Sable rouge de Kasenga. Vers 15 m, témoins d'industrie lithique	16,00	16,00
Gravier fin et moyen, sableux	2,45	18,45
Niveau de l'eau : 17 ^m 80 les 1 ^{er} septembre 1944, 26 juillet et 27 septembre 1945.		

(1) Kasenga vient de kia = sur, musenga = sable.

(2) A partir de la route Elisabethville-Kasenga, on dépasse successivement la Mission-Ecole professionnelle des Frères Xavériens, la Mission Bénédictine, celle des Sœurs de la Charité avec l'Hôpital.

(3) Numérotation adoptée dans les dossiers « Hydrogéologie » du Service Géologique Régional du Comité Spécial du Katanga.

Quelques échantillons épars provenant de creusement des puits anciens, ont fourni des données complémentaires.

PUITS N° 510. — HÔPITAL.

Sable rouge de Kasenga avec gravier à la base.
Niveau de l'eau : 18^m80 le 25 mai 1944.

PUITS N° 511. — MISSION BÉNÉDICTINE.

Niveau de l'eau : 17^m75 le 25 mai 1944.

PUITS N° 513 (comblé).

Sous environ 25 m de sable rouge (avec fragments de cherts noirs et rosâtres à profondeur indéterminée), bed-rock de grès sablo-calcaireux parfois schistoïde avec alvéoles.
Stérile.

PUITS N° 514 (comblé).

Sous environ 27 m de sable rouge, bed-rock comparable à celui du n° 513 (attaqué à la dynamite).
Stérile.

PUITS N° 515.

Sous approximativement 17 m de sable rouge, bed-rock de roche silicifiée, apparemment ex-dolomitique, traversée par des filons de quartz.
Stérile.

PUITS N° 516. — FERME DES FRÈRES XAVÉRIENS.

Sable rouge avec gravier à la base.
Niveau de l'eau : 8^m50 le 25 mai 1944.

L'ensemble de ces données permet l'établissement de deux coupes, respectivement Nord-Sud et Est-Ouest (fig. 2 et 3).

b) **Falaise de Kasenga.**

Les puits creusés en 1945 sont situés à la partie culminante du poste de Kasenga, à environ 32 m au-dessus du Luapula (eaux basses).

	Épaisseur : (en m)	Base à : (en m)
PUITS N° 633. — HÔTEL.	—	—
Sable rouge de Kasenga	14,00	14,00
Sable graveleux jaunâtre et rougeâtre, petits cailloux disséminés et un fragment de roche chertreuse blanche, assez volumineux. Vers 15 m, témoin d'industrie lithique	14,00	28,00
Roche argilo-gréseuse, plus ou moins cohérente, traces d'oxydes noirs	0,30	28,30
Stérile. — Creusement arrêté par suite de dégagements de gaz délétère provoquant un début d'asphyxie du puisatier.		

La coupe des puits très proches n°626 et 638, abandonnés pour des raisons techniques, confirme les 12 premiers mètres de la coupe précédente : sable rouge avec, exceptionnellement, un caillou roulé de quartz saccharoïde ou un fragment de chert blanc.



FIG. 2. — Coupe Nord-Sud par le Plateau des Missions.

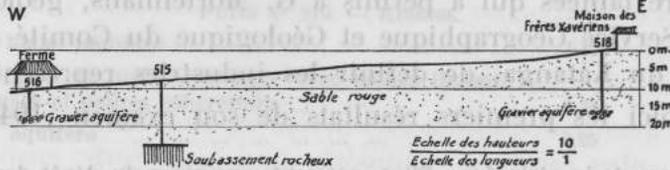


FIG. 3. — Coupe Est-Ouest par le Plateau des Missions.

L'examen de la paroi nue de la falaise du Luapula fournit l'image d'une constitution géologique semblable. Un lit de petit gravier renferme des éléments de jaspe rouge, typiques du Petit Conglomérat du Kundelungu supérieur.

Sur la rive gauche de la Lubi, au Nord de Kasenga, des excavations ont mis à jour dans les sables un banc de latérite ou, plus exactement, d'aliôs.

c) Vallée du Lualaba entre Kasenga et les chutes Johnston.

1. TERRASSE DE 30 M. — Le long de la piste automobile, à l'endroit marqué TI sur le croquis, une petite carrière à gravier met en évidence la présence, sous les sables, d'une importante terrasse reposant sur la roche volcanique dite Basalte du Luapula, en partie latéritisée.

Les cailloux peuvent atteindre des dimensions se traduisant en dcm. Outre des éléments quartzitiques et gréso-quartzitiques arrondis, on retrouve les cherts noirs, les oolithes silicifiées de Mwashya et les organismes siliçifiés du type algues anciennes notés dans le puits n° 517 du Plateau des Missions.

En première approximation, ce gravier rappelle le « Red Potato Gravel » (terrasse de 50/100 pieds) surmonté de « Red Kalahari Sand », des dépôts du Vaal River de l'Afrique du Sud, considéré comme Pliocène tout à fait supérieur.

Ici le volume de la terrasse ⁽¹⁾ qu'il est possible d'inventorier m'a fourni l'occasion de réunir un ensemble de pierre taillées qui a permis à G. Mortelmans, géologue du Service Géographique et Géologique du Comité Spécial du Katanga, de définir les industries représentées.

Voici les premiers résultats de son examen (1945) :

Pièces de la série A. — Elles sont contemporaines du dépôt des graviers (usure de gravier, plus ou moins encroûtées de latérite). Type d'industrie : *Clacton*.

Pièces de la série B. — Elles sont postérieures au dépôt des graviers. Leur adoucissement et leur lustre sont des critères de leur contemporanéité avec le dépôt de sables fluviaux susjacents aux graviers. Parfois encore latérite. Type d'industrie : *Clacton*.

Les pièces de deux séries ont été mélangées lors de la dégradation de la terrasse.

2. TERRASSE DE 20 M. — Plus au Sud, en bordure du Luapula, une terrasse, qui sera dite de 20 m, repose également sur la roche volcanique. Le gravier est moins volumineux que dans la terrasse de 30 m, mais plus riche en pierres taillées.

(1) Cette terrasse, située approximativement à une trentaine de mètres au-dessus du niveau du Luapula (décembre 1945), a été dénommée ainsi sans préjuger du fait que les variations du niveau du Luapula peuvent, ainsi qu'il a été dit, atteindre 7 m.

Je dois à G. Mortelmans les déterminations suivantes .

Série A. — Pièces un peu usées et lustrées (en général pas usure de gravier); peuvent être la série A de la terrasse de 30 m. Il s'agit d'ailleurs plutôt de petit gravier et de sable. Les concrétions latéritiques sont usées. Type d'industrie : *Clacton*.

Série B. — Pièces faiblement lustrées et adoucies : usure de sable ou usure éolienne. Type d'industrie : *Clacto-Tayacien*.

Série C. — Pièces fraîches, anguleuses, postérieures à la terrasse qui a été utilisée comme carrière. Type d'industrie : *Tayacien* (1).

3. REMARQUE AU SUJET DE DÉPÔTS RÉCENTS. — Jusqu'à plus ample informé, il convient de classer sous cette rubrique des dépôts meubles en bordure immédiate du Luapula.

	Épaisseur : (en m)	Base à : (en m)
PUITS n° 519. — KISENSE.		
Sable blanc jaunâtre	1,10	1,10
Argile plus ou moins plastique avec taches limon- teuses et petites concrétions	4,30	5,40
Sable aquifère	0,25	5,65
Composition chimique de l'argile (2).		
Si O ²	66,05	
Al ² O ³	18,70	
Fe O	3,51	
Ca O	0,28	
Mg O	0,72	
Perte au feu	8,12	

Plus en aval, à Kasenga Kakote (3), un anciens puits (n° 534) se présente dans des conditions particulières (fig. 4). Un autre puits (n° 535), occupant une position sensiblement plus élevée sur la rive, a atteint la roche volcanique à environ 6 m de profondeur.

(1) Une terrasse de 5-7 m a été notée par G. Mortelmans sur la rive rhodésienne du Luapula, un peu en aval des chutes Johnston.

(2) Analyse du laboratoire des usines de Lubumbashi de l'U.M.H.K.

(3) Vieux-Kasenga; premier poste établi au temps de l'E.I.C. Sur une butte sablonneuse proche de la rive, on retrouve des vestiges de travaux de fortification. La trouée de la grande piste joignant ce fortin à Lukafu, est encore visible.

L'imperméabilité de la terre plus ou moins plastique constituant la rive du Luapula est démontrée à suffisance par le fait qu'il a été nécessaire, pour alimenter le puits, de creuser aux basses eaux un petit tunnel d'amenée communiquant avec le Luapula.

Des éclats de taille récoltés dans le puits n° 536 à Kasenga Kakote pourraient être les témoins de la terrasse de 20 m, démantelée à cet endroit.

Enfin, au barrage de la Lubi, j'ai localisé un atelier de taille très fourni dont la matière première était empruntée aux éléments du conglomérat de l'Assise de la Niemba. G. Mortelmans a défini dans ces échantillons une industrie beaucoup plus évoluée que les précédentes et qu'il attribue au Stillbay, soit un Pléistocène tout à fait supérieur. Les rapports de ce gisement avec le Sable rouge de Kasenga ne sont pas établis.

A quelques dizaines de mètres en aval de ce point, la rive, plus escarpée, comporte une assez forte épaisseur de sables jaune clair; localement, un mince lit noirâtre irrégulier fournit une matière comparable à de la tourbe et qui a été analysée.

Humidité (105°)	4,9
Cendres :	
Sur brut	70
Sur sec	73,5
N (azote organique + azote ammoniacal) :	
Sur brut	0,43
Sur sec	0,45 (1)

II. — LE BASALTE DU LUAPULA.

En 1944, un colon, dont la concession se trouve en bordure du Luapula à Kisense, apporta, aux fins de détermination, au S.G.R. du C.S.K., un échantillon de la

(1) Analyse du laboratoire de chimie du Service Vétérinaire du C.S.K. à Elisabethville.

roche, constitutive du récif Kisonge et d'une forte proportion du sous-sol de sa concession.

Un premier examen en lame mince révéla une roche effusive. P. Grosemans a bien voulu se charger de sa détermination (1). Il s'agit d'un basalte auquel des phénocristaux de feldspath confèrent un aspect typique en affleurements quelque peu altérés. C'est la raison pour laquelle il avait été confondu, par des observateurs non avertis, avec un complexe conglomératique. Erreur inverse de celle signalée par A. L. du Toit à propos de

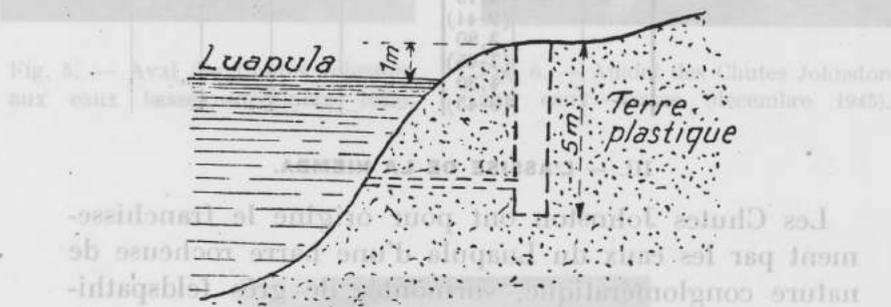


FIG. 4.

formations de même âge en Afrique du Sud, où la Tillite de Dwijcka avait parfois été considérée comme un tuf volcanique.

Ce basalte s'étend jusqu'à Kasenga Kakote et la vallée de la Mululushi. J'en ai retrouvé un pointement sur la rive gauche de la Lubi, à hauteur de la Mission Xavérienne, soit à environ 15 km du récif Kisonge.

Une série de puits ont fourni des indications sur les profondeurs d'altération et les ressources hydrologiques de cette roche volcanique.

(1) P. GROSEMANS, Note sur la nappe de roche basique de Kasenga (Bull. Inst. Royal Col. Belge, XVIII-1947-2, pp. 461-465, 3 pl.).

	Kisense			Kasenga Kakote				
	520	532	533	536	537	543	544	545
Numéro des puits .	520	532	533	536	537	543	544	545
Terrasse 20 m. . .	—	0 à 0,80	—	0-0,25?	—	—	—	—
Épaisseur roche al- térée	0,80	3,30	5,30	0,55	2,20	1,05	1,00	1,00
Profondeur roche fraîche	1,25	4,15	5,85	0,80	3,30	9,00	1,25	1,50
Niveau de l'eau. .	stér.	stér.	4,80 (7-44) 4,70 (9-44) 3,80 (7-45) 4,30 (9-45)	stér.	stér.	7,45 (9-44)	stér.	stér.

III. — L'ASSISE DE LA NIEMBA.

Les Chutes Johnston ont pour origine le franchissement par les eaux du Luapula d'une barre rocheuse de nature conglomératique, surmontée de grès feldspathique. Ce dernier a subi la loi générale de l'érosion, tandis que le poudingue, beaucoup plus résistant, est resté en évidence dans le lit du Luapula (fig. 5 et 6).

Entre les villages de Kalubi et de Mafuta, proches des chutes, des grès feldspathiques jaunâtres et rougeâtres, tendres, sableux, qui répondent à la définition du « grit » des géologues anglo-saxons, présentent une direction N. 290° E. avec très faible pendage vers le N.-N.-E. (1).

C'est dans cette direction N. 290° E. approximativement que j'ai retrouvé des affleurements de ces mêmes dépôts dans la vallée de la Lubi, à l'endroit où un petit barrage a été édifié. Dans la barre rocheuse et dans

(1) Faute de coupes suffisamment étendues et de repères topographiques quelque peu précis, il n'est pas encore possible de chiffrer la faible amplitude du pendage.



Fig. 5. — Aval des Chutes Johnston
aux eaux basses (décembre 1945).



Fig. 6. — Amont des Chutes Johnston
aux eaux basses (décembre 1945).



FIG. 7.

Conglomérat des Chutes Johnston.

(Clichés J. LEPERSONNE.)

l'amorce du canal du barrage, on retrouve le conglomérat de couleur terne, à ciment grésno-quartzitique ferrugineux et à éléments de volumes très variés ainsi que les « grits » feldspathiques des Chutes Johnston.

Mais ici s'ajoute un conglomérat de teinte beaucoup plus vive, à ciment verdâtre foncé, à éléments polygènes très anguleux et de dimensions plus réduites.

L'examen lithologique conduit à assigner à ces roches une origine fluvio-glaciaire. Outre l'absence, visible à l'examen extérieur, de classement des éléments de con-

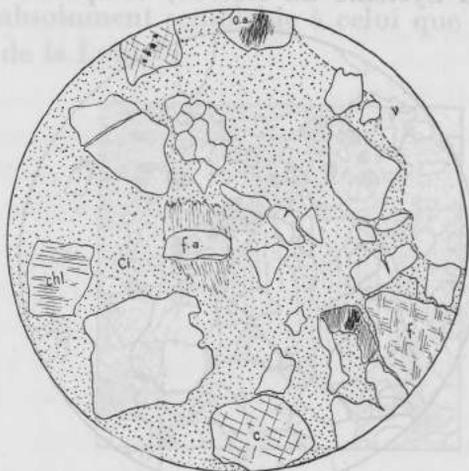


FIG. 8. — Conglomérat des Chutes Johnston. $\times 30$.

c. = calcite; chl. = chlorite; ci. = ciment; f. = feldspath;
f.a. = feldspath altéré; o.a. = orthose altérée.

glomérat (fig. 7), l'aspect en lame mince est encore plus convaincant (fig. 8 et 9). Les petits éléments de quartz anguleux évoquent un sable glaciaire. A partir d'un certain volume, ces dits éléments sont partiellement arrondis, mais présentent encore localement des contours concaves et aussi des craquelures allant jusqu'à la fissuration. De minuscules fragments de quartz de nature esquilleuse sont parfois groupés en agrégats de contour

extrêmement découpé (fig. 8). Le conglomérat, à ciment calcaireux, dont la coloration est due à la présence d'une chlorite assez fraîche, contient des éléments très peu altérés d'orthose, plus volumineux que ceux de quartz (fig.9).

Les « grits » ne sont que des termes de passage du sédiment poudinguiforme au sédiment gréseux, dont le grain a conservé le facies d'éclats à peine roulés (fig. 10).

Ces mêmes caractères fluvio-glaciaires sont reconnus dans les dépôts de base de la série de la Lukuga, série inférieure du Système du Karroo, et spécialement dans

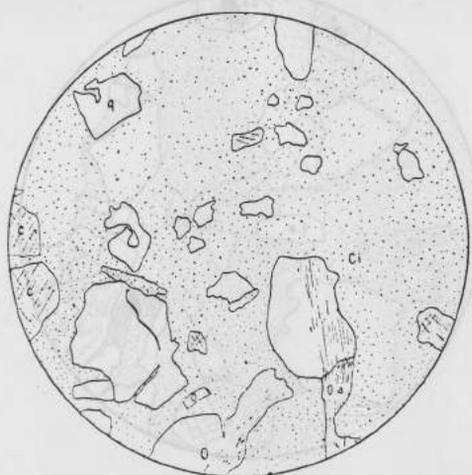


FIG. 9. — Conglomérat à ciment calcaireux vert de la Lubi. $\times 30$.
c.=calcite; ci.=ciment; q.=quartz; o.=orthose; o.a.=orthose altérée.

les formations qui constituent le remplissage de la vallée de la Niemba, affluent important de la Lukuga. Avec notre collègue F. F. Mathieu, j'ai désigné sous le vocable « Assise de la Niemba » ces grès et grès-quartzites rouges feldspathiques et les poudingues associés ⁽¹⁾. Nous avons

(¹) A. JAMOTIE et F.-F. MATHIEU, L'extension de l'Étage de la Lukuga (Système du Lualaba-Lubilash) dans le Katanga septentrional (*Bull. Soc. belge Géol., Pal. et Hydr.*, t. XLIV, 1934, pp. 446-459).

insisté sur les caractères de ces derniers : en lames minces, on observe ces mêmes craquelures accentuées de certains éléments de quartz, les dimensions des fragments de feldspath, supérieures à celles du quartz.

Depuis, un nouveau critère de comparaison est venu s'ajouter : en 1943-1944, le tracé d'une variante de la voie ferrée Albertville-Kabalo, un peu à l'Ouest du confluent Lukuga-Niamba, a mis à jour une coupe fraîche de l'Assise de la Niamba, dans laquelle P. Grosemans a récolté à l'époque des échantillons d'un conglomérat verdâtre, chloriteux, à ciment calcaireux, à éléments mal classés, absolument semblable à celui que j'ai localisé au barrage de la Lubi.

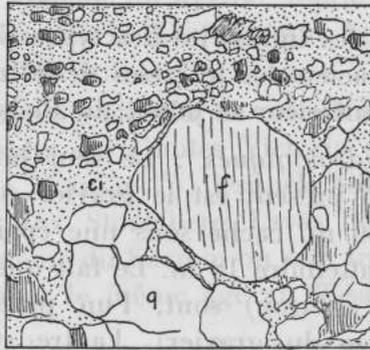


FIG. 10. — Grès feldspathique poudingui-forme. $\times 40$.
ci. = ciment; f. = feldspath; q. = quartz.

Dans la région de Kasenga, il apparaît logique de rapporter à cette même assise le soubassement rocheux atteint dans les puits n^{os} 513, 514, 515 et 663.

Dans une carrière T.P. pour extraction de latérite, en bordure de la route Elisabethville-Kasenga (fig. I), on trouve, sous un recouvrement de 25 cm de limon jaunâtre, des blocs à peine roulés de quartzite-grès feldspathique et des fragments d'argilite verte empâtés dans la latérite, mais certainement issus de l'Assise de la Niamba, très proche.

CONCLUSIONS.

A. — Sables et Graviers de Kasenga.

Épaisseur : au moins 30 m.

Composition : a) Sable de caractère fluvial, dit Sable rouge de Kasenga.

b) Lits de graviers parfois volumineux, dont les cailloux sont empruntés en grande partie à la Série des Mines : cherts noirs fibreux, colithes silicifiées de Mwashya, organismes silicifiés du type « algues des séries calcaires anciennes »; l'extension de ces graviers n'est pas générale.

c) Localement, alios.

Age : d'après les industries des types Clacton, Clacto-Tayacien et Tayacien des terrasses de 30 m et 20 m, fin du Pléistocène inférieur et début du Pléistocène moyen.

Propriétés hydrologiques : Le seul horizon aquifère reconnu jusqu'à présent est le gravier correspondant à la terrasse de 30 m, caché sous une épaisseur de sable rouge pouvant atteindre 18 m. Le fait que des puits très voisins (30 m environ) sont, l'un productif à 17^m50 (n° 518, présence du gravier), l'autre stérile jusqu'au soubassement rocheux à 27 m (n° 514, absence de ce gravier), le prouve à suffisance.

D'après les observations relevées, il s'agirait, en première approximation, d'un réseau hydrographique souterrain, de direction S.-N. (fig. 2, puits n°s 518, 511, 517 et 510), comparable à la direction du Luapula. Comme le lit de ce dernier, ainsi qu'il ressort de l'examen de la figure 4, le lit des cours d'eau souterrains est encore colmaté. En remontant aux sources de ces cours d'eau pléistocènes, on doit retrouver la Série des Mines.

Recherches géophysiques : à appliquer en hydrogéologie : les puits creusés jusqu'à fin 1945 dans les Sables et

Graviers de Kasenga comportaient 58% d'échecs. Pour réduire très fortement cette proportion, il conviendrait d'établir, dans les zones à fournir en eau souterraine, des profils de résistivité électrique. La très haute résistivité du sable sec, par rapport à celle du gravier aquifère, constituerait une indication très nette pour la localisation des rivières souterraines.

B. — Basalte du Luapula.

Épaisseur : non précisée; au moins quelques dizaine de mètres.

Age : du fait qu'il contient des roches apparemment originaires du Système du Karroo, représenté en affleurement par l'Assise de la Niemba, son âge est au moins postpermien inférieur.

Du fait de la quasi-identité de cette roche effusive avec les Batoka Basalts des Chutes Victoria ⁽¹⁾ et du bassin charbonnier de Wankie ⁽²⁾, lesquels sont assimilés par A. L. du Toit aux Stormberg Lavas d'âge rhétien, du sommet du Système du Karroo, on sera très probablement amené à attribuer le même âge au Basalte du Luapula.

Propriétés hydrologiques : la roche est aquifère, mais de façon certainement limitée, dans ses portions d'altération les plus profondes.

Recherches géophysiques à appliquer en hydrogéologie : les puits creusés en 1944 par le S.G.R. du C.S.K., en l'absence d'indices de surface, comportaient 75% d'échecs. Il conviendrait d'établir préalablement au creusement de nouveaux puits ou sondages, une carte des résistivités

(1) P. GROSEMANS, *ouvr. cité*.

(2) B. LIGHTFOOT, The Geology of the Central Part of the Wankie Coalfield (*Southern Rhodesia Geological Survey, Bull. n° 15, 1929*).

permettant de localiser les bassins d'altération les plus profonds, où les ressources hydrologiques sont maxima⁽¹⁾.

C. — **Assise de la Niemba.**

Épaisseur : non précisée; quelques dizaines de mètres visibles.

Age : par analogie avec l'Assise de la Niemba dans le bassin de la Lukuga, Permien inférieur.

Possibilités d'avenir : la portion supérieure de l'Étage de la Lukuga n'apparaît pas en affleurement dans la région de Kasenga.

Du fait du pendage N.-N.-E. des formations de la base du Système du Karroo, il n'est pas exclu de retrouver en aval pendage, sous le manteau de dépôts quaternaires, les 3 séries de la Lukuga, du Lualaba et du Kwango.

La première peut comprendre de la houille, la deuxième des schistes bitumineux. La présence d'argilite verte à la carrière T.P. précitée pourrait constituer un indice de leur présence. Il n'est pas exclu que le dégagement de gaz constaté dans le puits n° 633, lorsque le soubassement rocheux a été entamé, ne soit dû à la présence de matière organique dans des roches du Système du Karroo.

Service Géologique Régional du C.S.K., 1945.
Bruxelles, 1947.

(1) F. ENSLIN, Basins of Decomposition of Igneous Rocks : their Importance as Underground Water Reservoirs and their Location by the Electrical Resistivity Method (*Trans. Geol. Soc. South Africa*, vol. XLVI, 1943).

= 878 =

PLANCHE I.

PLANCHE II.

**P. Grosemans. — Note sur la nappe de roche basique
de Kasenga.**

Au cours d'une courte visite dans la région de Kasenga, en 1944, j'ai eu l'occasion d'observer de vastes affleurements d'une roche basique se présentant apparemment sous forme de nappe interstratifiée.

La présente note a pour objet la description macroscopique et microscopique de cette roche, dont les affleurements repérés figurent sur le croquis annexé à la note de A. Jamotte consacrée à l'« Esquisse géologique de la région de Kasenga. » (1).

Un peu en aval des Chutes Johnston (entamant un banc de conglomérat), elle forme, aux basses eaux, dans le lit du Luapula, le récif Kisonge. De là, elle s'étend largement sur plusieurs km de la rive belge du fleuve et réapparaît plus au Nord dans la vallée de la Lubi, à l'Ouest de la Mission Xavérienne de Kasenga.

Macroscopiquement, cette roche réagit à l'action de l'HCL et se présente soit sous l'aspect d'une lave basaltique rougeâtre, soit sous l'aspect d'une roche verdâtre très dure, à phénocristaux de feldspath. Dans ses affleurements les plus méridionaux, elle est parfois riche en enclaves de roches sédimentaires (grès). Sur la cassure de certains spécimens (facies rouge), on note de grandes plages de cristaux d'épidote.

Examinée en section mince, la roche présente la texture microlithique typique (fig. 1 et 2). Ces microlithes de plagioclases, toujours obscurcis, soit par suite d'une altération avancée, soit par la présence d'une pigmentation brune, se révèlent indéterminables. Ça et là on

(1) *Bull. Inst. Royal Col. Belge*, XVIII-1947-2, pp. 466-481, voir figure 1.

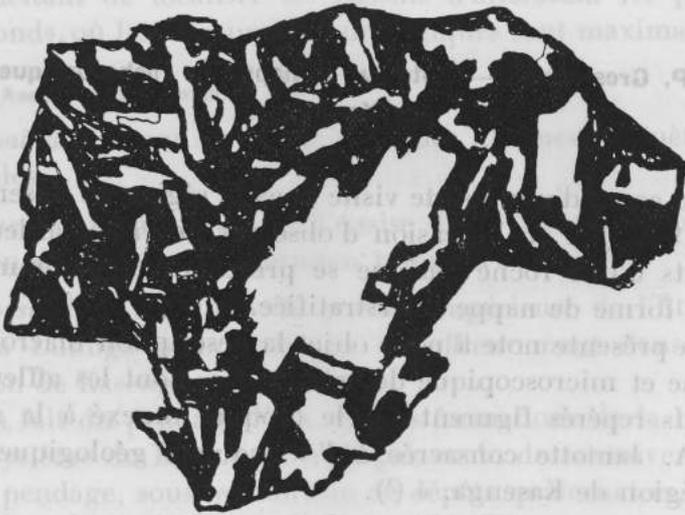


FIG. 1.

Roche basique de Kasenga. Facies rouge. Récif du Luapala.

Aspect de la masse fondamentale de la roche. $\times 80$.

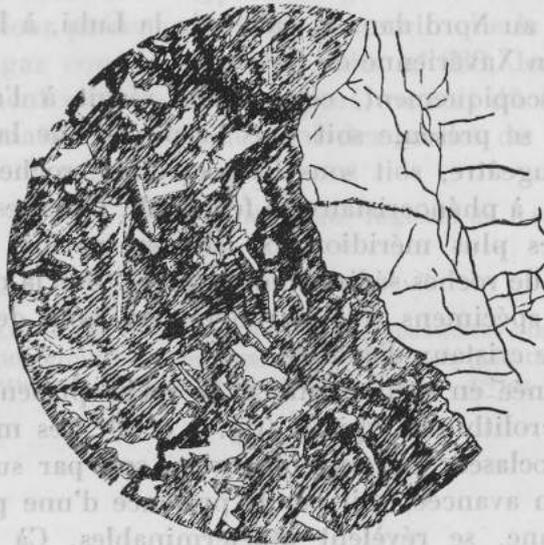


FIG. 2.

Roche basique de Kasenga. Facies rouge. Récif du Luapala.

Grande plage d'épidote dans la partie droite de la préparation.

$\times 40$.

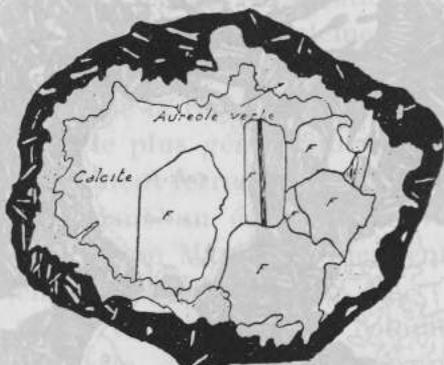


FIG. 3.

Roche basique de Kasenga. Facies rouge. Récif du Luapala.
Géode calcito-feldspathique (F) bordée d'un liséré vert sale
(épidote ?) $\times 40$.



FIG. 4.

Roche basique de Kasenga. Facies rouge. Récif du Luapala.
Géode composée de calcite (strié), de feldspaths maclés,
et d'épidote (pointillé). $\times 40$.

PLANCHE III.



FIG. 5.

Roche basique de Kasenga. Facies rouge. Récif du Luapala. Grande plage riche en géodes calcitiques, avec épidote (pointillé) et cristaux de quartz (q) et de feldspath (F). $\times 12,5$.



FIG. 6.

Roche basique de Kasenga. Facies vert. Concession Maroy. Aspect général de la roche. Masse fondamentale augitique (pointillé) avec microlithes de feldspath (F) et cristaux de calcite (C). $\times 40$.

remarque quelques phénocristaux de plagioclases de mêmes caractéristiques. Dans les échantillons recueillis sur les affleurements, de nombreuses géodes calcitiques, dans lesquelles on note parfois l'association calcite-quartz-plagioclase (fig. 3-4-5), sont généralement frangées d'un liséré vert sale. Celui-ci passe, dans certaines plages, à de l'épidote. La pâte de la roche enrobant les microlithes de plagioclases est, le plus généralement, complètement obscurcie par un pigment ferrugineux. Deux préparations cependant, taillées dans un échantillon provenant des environs de la concession Maroy, contiennent des plages augitiques nettement discernables (fig. 6).

Le type de teinte verdâtre doit sa coloration à cette même matière vert sale, qui remplace presque complètement l'augite interstitielle. On note cependant ici aussi quelques plages non modifiées, presque incolores, de ce minéral. Entre nicols croisés, la matière en question présente une structure cryptocristalline.

La pigmentation noire du ciment augitique dérive de fines particules ferrugineuses, apparaissant à fort grossissement sous forme de fibres très fines ou de flacules à contours déchiquetés.

En résumé, la roche peut être considérée comme un basalte. D'après son extension, elle semble former une nappe interstratifiée dans des sédiments gréseux rapportés par A. Jamotte, à la base du Karroo ⁽¹⁾. Ceci précise donc l'âge de cette venue basaltique qui, aux points de vue structure et composition, offre des analogies frappantes avec le basalte d'âge Karroo des Victoria Falls, ainsi qu'il ressort d'un examen comparatif avec des lames minces taillées dans des échantillons provenant des chutes du Zambèze.

Comité Spécial du Katanga.
Elisabethville, août 1945.

(1) A. JAMOTTE, *ouvr. cité.*

J. Schwetz. — Sur le lac Tumba.

Notes géographiques, entomologiques et médicales.

(Moustiques et Paludisme; Tsétsés et Trypanosomiase.)

(Avec une carte et trois photographies.)

INTRODUCTION.

Se trouvant loin, ou, du moins, en dehors des grandes voies de communication, le lac Tumba est certes le moins visité et partant le moins connu de tous les lacs congolais, grands ou petits. La seule voie d'accès à ce lac était la voie fluviale d'Irebu, par le chenal du même nom, voie peu fréquentée. Ce n'est que tout récemment qu'une route d'auto, longue de 128 km, avait été construite de Coquilhatville à Bikoro, route traversant de nombreux ruisseaux et marais et ayant nécessité un grand nombre de petits ponts, d'aqueducs et de caniveaux. Grâce à cette route, les résidents de Coquilhatville ont commencé à fréquenter Bikoro comme but d'excursion dominicale.

Outre le triple centre de Bikoro, — poste détaché du Gouvernement, Mission catholique des Pères Lazaristes et plusieurs commerçants, — il est à signaler la grande plantation d'Hevéa de Mpotia, au Sud de Bikoro, et la très ancienne Mission protestante de Tondo, encore plus au Sud, située sur la rive d'une large baie avec une magnifique vue sur le lac et possédant un hôpital pour les noirs de la région.

Vers la fin de la guerre nous avons reçu la visite d'un ancien agent des Plantations de Mpotia, bloqué par la guerre en Belgique, qui était venu demander notre avis au sujet d'un projet de construction d'un petit hôtel à Bikoro.

Ce projet disait en substance ceci : « Les Européens de Coquilhatville, dont le climat si chaud et si humide est bien connu et agrémenté par de nombreux moustiques, étaient jusqu'à présent dans l'impossibilité de trouver à proximité un endroit possédant un climat plus agréable et plus sain. Mais grâce à la nouvelle route le problème est actuellement résolu. En quelques heures d'auto on est à Bikoro, où le climat moins chaud et la brise vivifiante du lac et surtout l'absence de moustiques et de maringouins rendent le séjour bien agréable et bien reposant. On pourrait donc y aller passer le « week end » et même faire un séjour plus prolongé s'il y existait un petit « hôtel » ».

Ce qui nous avait surtout frappé dans ce projet, c'était l'affirmation de l'absence de moustiques à Bikoro, soit à la rive du lac. En effet, un îlot sans moustiques en pleine forêt équatoriale nous semblait être un phénomène peu banal et nous avions bien envie de pouvoir le confirmer et — dans l'affirmative — d'en chercher l'explication. Notre curiosité devint encore plus grande quand nous avons appris l'existence d'une explication, laquelle, il est vrai, était tout hypothétique. En effet, le projet en question avait été communiqué précédemment à un autre médecin colonial, qui avait expliqué l'absence de moustiques au lac Tumba par l'acidité de son eau, acidité qui empêcherait, ou inhiberait, le développement des larves. Il ne faut pas avoir d'idées préconçues, et, si peu probable que cette explication nous parût, nous désirions la vérifier.

Nous nous sommes borné à dire à notre visiteur congolais que, n'ayant jamais visité le lac Tumba, nous ne pouvions émettre aucun avis compétent au sujet de son projet. Mais ce lac commençait à nous intriguer, d'autant plus qu'à cette époque nous nous occupions de la malacologie congolaise et nous étions frappé par l'absence presque totale, dans les collections du Musée du Congo,

de mollusques aquatiques provenant de la région de Coquilhatville. Que se passe-t-il au point de vue malacologique au lac Tumba?

Bref, comme nous allions partir en mission d'étude au Congo, nous avons décidé d'en profiter pour visiter ce lac bien curieux, en vue de connaître la situation au point de vue moustiques, mollusques, et d'étudier d'autres problèmes médicaux et paramédicaux.

Nous sommes arrivé au lac Tumba en novembre 1945.

L'époque des explorations au Congo est bien passée et il faut bien se garder de « découvrir » les choses déjà découvertes depuis bien longtemps, — ce qui arrive de temps à autre... Appartenant à une époque déjà lointaine, nous connaissons le zèle infatigable des anciens, des pionniers de la première heure. Et si nous ne nous attendions évidemment pas à trouver chez eux des renseignements entomologiques ou médicaux, — à cette époque on avait d'autres soucis, — nous avons cherché dans la littérature congolaise des renseignements généraux sur le lac Tumba, afin de ne pas faire de description inutile.

Après de longues recherches, déjà après notre retour en Europe, nous avons fini par trouver deux études consacrées à ce lac.

La première, datant de 1889, est du grand pionnier congolais Alexandre Delcommune et est intitulée : « Exploration du Ruki et du lac Matumba » (1).

La seconde, datant de 1895-1896 et intitulée : « La reconnaissance du lac Tumba » (2), est une étude de la navigation sur ce lac, étude basée sur les renseignements fournis par le capitaine de marine Shagestrom.

Nous ne nous arrêterons pas sur cette seconde étude, de caractère hydrographique, dont nous n'avons pas à nous occuper ici; nous nous bornerons à citer un rensei-

(1) *Le Congo illustré*, 1892, pp. 206, 207, 214, 215.

(2) *La Belgique coloniale*, 1895-1896, pp. 625-626.

nement, à savoir que le lac n'atteint nulle part une profondeur supérieure à 6 mètres (1).

Le compte rendu du voyage d'A. Delcommune constitue une véritable exploration et contient des renseignements généraux très intéressants, dont nous croyons utile de citer quelques passages *in extenso*.

On remarquera que Delcommune parle de lac Matumba et non Tumba (2). Il appelle également l'Irebu « rivière », mais « dépourvu de courant ».

Le grand explorateur faisait son voyage d'exploration du Haut Congo et de ses tributaires sur le petit vapeur « Roi des Belges », pour le compte de la « Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie », au point de vue commercial. Une grande partie de sa narration est par conséquent consacrée à la description des villages et de leurs habitants et aux échanges commerciaux avec ces derniers. Mais, bon observateur et narrateur, il donne une bonne idée des endroits visités. En ce qui concerne le lac Tumba, il donne une description détaillée du chenal Irebu. Il est un peu étonnant qu'il ne parle pas de l'étendue du lac lui-même, de sa longueur et de sa largeur. Mais il décrit par contre très bien ses rives et ses tempêtes.

Voici quelques passages concernant les rives :

« Nous doublons une pointe rocheuse. Le lit de la rivière (Irebu) s'étend encore. Quelques foulées et nous apercevons enfin à notre droite les eaux paisibles du lac Matumba qui s'étalent de tous côtés et qui s'en vont dans le lointain se confondre avec le ciel. Ce spectacle est

(1) D'après les renseignements fournis par les Européens de Bikoro, la différence du niveau du lac entre les eaux hautes et les eaux basses atteindrait 4 m.

(2) Il paraîtrait que le vrai nom du lac est « Tomba », ce qui veut dire guerre. Lac Tomba, — lac guerrier —, parce que tempétueux et méchant et fait la guerre aux gens qui s'y aventurent.

prestigieux. Il y a un village sur notre droite. C'est Ituta. (Voir carte.)

» La côte Sud du lac est coupée de petites baies. Parfois la rive se dentelle en une grande échancrure formant un golfe large et profond.

» La berge est tantôt élevée en éminences boisées, tantôt elle est basse, également couverte d'arbres, mais pas marécageuse ».

Et voici une description d'une tempête :

« Une tornade s'annonce de l'Est. Vite, à toute vapeur vers ce cap que nous voyons au Sud, avant que nous soyons surpris par l'ouragan. Mais à trois kilomètres de la terre la tourmente se déchaîne. Les flots se déchaînent en vagues énormes. Tout l'équipage est occupé à vider l'eau, qui jaillit en lames pressées, atteignant souvent le toit du bateau. La situation est critique. Nous parvenons cependant à nous échapper et nous entrons à toute vapeur dans une baie, où, cachés derrière un promontoire, nous attendons la fin de la tornade. Je n'ai jamais, depuis mon arrivée au Congo, assisté à un ouragan aussi violent. Le lac était blanc d'écume; le ciel, noir comme de l'encre, était sillonné d'éclairs d'une façon pour ainsi dire ininterrompue. Le bruit du tonnerre se mêlait au fracas des vagues. Les arbres gémissaient littéralement sous l'effort du vent. Tout se taisait; la nature entière, comme frappée d'épouvante, semblait muette d'horreur. Cette trombe a duré 45 minutes. »

I — QUELQUES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE LAC TUMBA.

Le lac Tumba est réuni au fleuve Congo par le canal d'Irebu. Canal, ou chenal, mais pas affluent ni émissaire. En effet, le courant, très peu marqué d'ailleurs, se dirige vers le lac en saison des pluies et, au contraire, vers le

fleuve aux eaux basses. Le lac Tumba est donc en somme une expansion, ou un réservoir, du fleuve.

Nous avons consacré à nos diverses investigations sur les rives du lac Tumba une vingtaine de jours (du 16 novembre au 6 décembre), ayant choisi Bikoro comme centre de nos diverses excursions.

Après avoir parcouru le chenal et le lac du Nord au Sud et retour en bateau, aimablement mis à notre disposition par l'Otraco, pour nous faire une idée générale de la configuration du lac et de ses rives, nous nous sommes installé à Bikoro, d'où nous avons fait plusieurs excursions en canot à moteur mis à notre disposition par le Gouvernement. Nous avons ainsi visité Mpotia, la Mission protestante de Tondo, les villages Ikoko Bongenda, Ebondji et Nkosso et fait une excursion dans les deux plus grands affluents du lac, dans la rivière Lola, au Sud du lac, et dans la rivière Boloko, près d'Ikoko Bongenda.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur la description du chenal, qui a une longueur d'une quinzaine de kilomètres. Son aspect général change évidemment entre les hautes eaux et l'étiage. Nous l'avons parcouru dans la seconde quinzaine de novembre, donc aux hautes eaux;

La largeur de l'Irebu varie entre plusieurs dizaines de mètres et plus d'un kilomètre. Il zigzague entre de basses plaines inondées, plaines herbeuses bordées de forêt.

Quant au lac lui-même, ce qui frappe avant tout, ce sont ses rives découpées et le grand nombre de caps et de baies, grandes et petites. De sorte qu'en longeant les rives on ne se rend pas bien compte de la configuration générale du lac et l'on ne sait plus distinguer sa longueur ni sa largeur ⁽¹⁾. Les rives sont, à part les embouchures des rivières et dans quelques petites baies, élevées et

(1) La longueur du lac — direction Nord-Sud — est d'environ 45 km et la largeur de 22 km. Evaluation d'ailleurs bien approximative.

boisées, c'est-à-dire ni herbeuses ni marécageuses, comme au fleuve et au chenal. A part certains endroits où les rives sont abruptes sur plusieurs mètres, il s'agit de pentes douces. Il existe, enfin, de vraies plages à gravier, — petits cailloux, — parmi lesquelles nous citerons la plus grande, celle du grand village Ikoko Bongenda. Mais les rives du lac sont interrompues par plusieurs échancrures, celles des embouchures des grands affluents, dont nous avons visité les deux plus grands, notamment la rivière Lola, au Sud du lac, et la Ngombe, près du village Ikoko Bongenda.

RIVIÈRE LOLA. — Dès l'entrée dans la rivière, l'aspect du pays change. La rivière a plusieurs dizaines de mètres de large et coule dans une espèce de sous-bois à rotangs. Mais il s'agit de fausses rives, l'inondation, profonde de plusieurs mètres, s'étendant bien loin des rives. Pas de courant. Mais les pagayeurs disent qu'il existe un peu de courant aux eaux basses. A plusieurs kilomètres de l'embouchure on arrive, par un kilomètre de vraie forêt inondée, à une rive émergeant de l'eau avec un petit village, Nongo, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin.

RIVIÈRE NGOMBE. — Large vallée herbeuse inondée et drainée par une rivière d'une quinzaine de mètres de large, accessible à la pirogue sur plusieurs kilomètres. Par endroits, bouquets de forêt. Presque pas de courant. C'est dans la rivière et la vallée inondée que se fait la pêche. Rares hippopotames et petits crocodiles. D'après les indigènes, aux eaux basses, le courant est plus marqué. Alors les poissons quittent la plaine et la rivière et s'en vont au lac.

Nous finirons par dire quelques mots sur le climat du lac Tumba. Tout est relatif, et la température sur les rives

du lac est moins accablante que celle de Coquilhatville, mais... il y fait parfaitement très chaud et humide. Bikoro, par exemple, me rappelle sous ce rapport Banana. A la rive même, quand il y a du vent, il y fait moins chaud. Mais il suffit de s'éloigner un peu de la rive pour ne plus sentir la douceur de la brise.

D'ailleurs, il n'y a pas de brise proprement dite au lac Tumba. Quand il fait calme, le lac ne fournit qu'une chaleur supplémentaire. Quand il fait du vent, ce sont alors des tornades ou des tempêtes — ces dernières sont aussi subites que violentes — et alors il faut s'en protéger ou s'en éloigner.

II. — ZOOLOGIE ET ENTOMOLOGIE.

La vie animale est très peu intense au lac Tumba, en comparaison avec d'autres lacs congolais. Très peu d'oiseaux notamment. Nous avons été surtout désillusionné en ce qui concerne la malacologie. Certes, les hautes eaux sont peu propices pour la recherche des mollusques. Mais entre beaucoup et rien il y a une marge, il y a « peu ». Or, malgré nos recherches répétées nous n'avons trouvé aucun mollusque aquatique et les indigènes nous assurèrent qu'il n'y en avait point en saison sèche non plus. Notre insistance et la promesse d'un « matabiche » eurent comme résultat l'apport de quelques Achatines, mais, encore une fois, pas un seul mollusque aquatique.

Nos recherches entomologiques furent, par contre, plus fructueuses. Comme c'est surtout la soi-disant absence de moustiques au lac Tumba et notamment à Bikoro qui nous semblait extraordinaire, c'est par les moustiques que nous commencerons.

A. — Les Moustiques.

Un confrère colonial ayant expliqué l'absence présumée de moustiques au lac Tumba par l'acidité de son

eau, nous avons comparé le pH de l'eau de Coquilhatville (où les moustiques, comme on le sait, ne manquent pas) avec celui de l'eau du lac et nous avons trouvé identiquement le même pH dans les deux, soit *entre 5 et 6*. Une différence entre les deux pH ne s'expliquerait d'ailleurs pas, le fleuve et le lac étant unis par le chenal Irebu.

Mais, oui ou non, y a-t-il des moustiques au lac Tumba? Oui, il y en a, mais pas autant qu'à Coquilhatville d'abord, ni pas tout à fait les mêmes, ensuite. Et puis, et surtout, tout dépend de l'endroit, du caractère de la rive.

Nous avons dit plus haut que les rives du lac sont en général élevées — en pente plus ou moins douce — et boisées, sans bordure herbeuse et marécageuse, favorable à la ponte de moustiques. Le résultat en est que là il n'y a pratiquement pas de moustiques, ou du moins très peu. Mais dans certaines petites baies, près des villages, il existe des marigots produits par les embouchures des ruisseaux. Là il y a des moustiques. Enfin, près des embouchures des plus grandes rivières et sur les rives de ces dernières, rives basses, herbeuses et plus ou moins inondées suivant les saisons, il existe beaucoup de moustiques.

Enfin, dans les agglomérations d'Européens ou d'indigènes il existe de plus une série de gîtes artificiels : embarcations, trous à argile, caniveaux, etc.

Pour connaître la faune culicidienne d'une localité il faut y séjourner pendant quelque temps, en procédant simultanément à la capture des moustiques adultes et à la recherche de leurs gîtes larvaires. Ce n'est qu'à Bikoro, où nous avons séjourné une quinzaine de jours, que nous avons pu faire des recherches plus ou moins systématiques, — et encore. Ailleurs, il s'agissait d'une capture ou d'un élevage de hasard, unique ou sporadique. N'empêche que malgré nos restrictions et notre auto-critique, nous pouvons donner des renseignements non seulement inédits mais aussi bien valables sur la réparti-

tion des moustiques dans un certain nombre de localités riveraines du lac.

Voici l'énumération de ces diverses localités (voir croquis). Nous la terminerons par Bikoro, la localité la mieux explorée par nous.

1. VILLAGE ITUTA. — Au Nord-Ouest du lac. Petite baie avec quelques pirogues. Trouvé de jeunes larves de *Culex* sp. dans l'eau du fond d'une pirogue. Capturé dans les huttes : 3 *A. marshalli* var. *moucheti* et 4 *Mansonioides africanus*.

2. VILLAGE NONGO, s/RIV. LOLA. — Au Sud-Est du lac. Petit village situé au bord même de la forêt inondée de la Lola.

Capturé dans plusieurs cases :

- a) *A. marshalli* var. *moucheti* (une quinzaine);
- b) *A. paludis* (plusieurs);
- c) *A. obscurus* (plusieurs);

Trouvé des larves de :

- a) *A. paludis* : entre de hautes herbes inondées;
- b) *C. tigripes* : dans marigot herbeux.

3. MISSION PROTESTANTE DE TONDQ. — Au bord d'une grande baie.

Capturé dans les maisons du village indigène situé près de la mission et au bord de la baie d'assez nombreux moustiques variés :

- a) *A. gambiae*;
- b) *A. obscurus*;
- c) *A. marshalli* var. *moucheti*;
- d) *C. antennatus*;
- e) *C. invidiosus*;
- f) *C. perfidiosus*.

Trouvé des larves de :
a) *A. gambiae* (dans une ornière d'une route près de la baie).

4. MPOTIA. — Les maisons des Européens se trouvent sur une haute falaise abrupte dominant le lac. Mais les maisons des travailleurs de la plantation (d'Hévéa) sont situées au bas de la falaise, au bord d'une petite baie avec une rive basse.

Capturé dans les maisons des travailleurs :
a) *A. paludis* (plusieurs).

Trouvé des larves de :
a) *A. paludis*, dans de hautes herbes inondées, en communication avec la baie.

5. IKOKO BONGENDA (OU IKOKO MONENE). — Très grand village, le plus grand des villages riverains du lac, aligné le long d'une plage à petits cailloux, à environ un kilomètre de la rivière Ngombe.

Capturé dans quelques maisons du village :
a) *A. gambiae* : plusieurs;
b) *A. obscurus* : plusieurs;
c) *A. paludis* : plusieurs;
d) *C. antennatus* : nombreux, plusieurs dizaines;
e) *C. nebulosus* : plusieurs;
f) *C. perfidiosus* : plusieurs.

Trouvé des larves de :
a) *A. gambiae* : au bord de la rivière Ngombe;
b) *A. paludis* : au bord de la rivière Ngombe.

6. AGGLOMÉRATION DE BIKORO. — Comme nous sommes resté à Bikoro une quinzaine de jours, en novembre-décembre, nos observations sur les moustiques de cette

agglomération sont moins superficielles et sporadiques que dans les autres localités riveraines énumérées.

L'agglomération de Bikoro est alignée sur la rive élevée du lac. Mais vers son extrémité Sud se trouve une petite baie hébergeant la petite flottille de l'agglomération : pirogues et canots.

A un kilomètre de chaque côté se trouve un village indigène : au Sud, le village des licenciés (« Bruxelles »), au Nord, le village Mobenga. Dans le premier nous avons capturé 2 *A. gambiae* et 2 *A. marshalli* var. *moucheti* et dans le second : 3 *A. gambiae*, 2 *A. marshalli* var. *moucheti* et un certain nombre de *Culex* de plusieurs espèces, dont surtout *C. antennatus*. Mais les noirs des deux villages en question nous ont dit qu'actuellement, aux hautes eaux, il y avait beaucoup moins de moustiques qu'aux eaux basses, ce qui se comprend.

Nous n'allons pas énumérer toutes les habitations de l'agglomération même de Bikoro, où nous avons trouvé telle ou telle autre espèce d'Anophèles ou de *Culex*. Nous nous bornerons à donner la liste des moustiques capturés et des moustiques élevés dans cette agglomération, en l'accompagnant des quelques commentaires suivants :

1. Sans être très nombreux, les moustiques — dont des Anophèles — existent parfaitement bien à Bikoro, surtout dans les habitations des noirs, mais aussi dans celles des Européens. Une moustiquaire est donc indispensable.

2. C'est surtout la prison qui nous a fourni le plus grand nombre de moustiques variés, dont un spécimen d'*A. implexus* var.

3. Parmi les « habitations » riches en moustiques, nous citerons le dispensaire de l'École de la Mission et... l'église des Sœurs, où, dans la sacristie et derrière l'autel,

nous avons trouvé des nuées de moustiques, presque tous, d'ailleurs, de petits *Culex* (*C. antennatus* et d'autres), mais aussi quelques Anophèles (*A. obscurus*, *A. paludis* et *A. gambiae*).

Liste des moustiques capturés dans l'agglomération de Bikoro en novembre-décembre 1945 (dans l'ordre de leur fréquence) :

A. — ANOPHÈLES

1. *A. obscurus*.
2. *A. paludis*.
3. *A. gambiae*.
4. *A. marshalli* var. *moucheti*.
5. *A. implexus* (une seule femelle).

B. — CULICINÉS.

1. *C. antennatus*.
2. *C. tigripes*.
3. *C. nebulosus*.
4. *C. perfidiosus*.
5. *C. cinereus*.
6. *C. rima*.
7. *C. andreanus*.
8. *Aedes domesticus*.
9. *Manson. uniformis*.

Moustiques élevés.

Nous ne nous étendons pas sur les divers gîtes à *Culex* trouvés dans et autour de l'agglomération. Nous nous bornerons à citer un gîte d'*Eretmopodites chrysogaster* dont nous avons trouvé les larves entre des roseaux coupés près du quartier commercial.

En fait d'Anophèles nous avons trouvé à plusieurs reprises des larves d'*A. paludis* et d'*A. gambiae* et notamment dans un ravin marécageux entre le poste et le village Mobenga.

Résumé.

Abstraction faite de la faune culicine, qui est celle de la forêt équatoriale, nous retiendrons les quelques particularités suivantes résultant de notre liste :

1. Ce sont *A. obscurus* et *A. paludis* qui sont les plus communs parmi les Anophèles des rives du lac Tumba, deux espèces en général plutôt rares. L'Anophèle dominant à Coquilhatville, *A. marshalli* var. *moucheti*, est

plutôt rare ici, aussi rare et même encore plus rare qu'*A. gambiae*, ce dernier le plus commun dans la plupart des régions du Congo.

2. On remarquera l'absence d'*Aedes argenteus* dans nos listes, ce qui veut dire qu'il est très rare ici, sinon pas totalement absent.

3. On remarquera enfin la grande rareté des Mansoniïdes, ce qui s'explique par l'absence de marais à papyrus et à *Pistia*.

B. — Les Glossines.

La tsétsé habituelle des lacs et des rivières, la *Glossina palpalis*, est rare sur les rives du lac Tumba. Rare, mais non pas absente. Nous en avons vu une ou deux — et en avons même été piqué — à presque tous nos arrêts. Mais notre mouche à Maladie du Sommeil est par contre très fréquente sur les rives des affluents du lac. Nous en avons vu sur la Ngombe, près du village Ikoko Bongenda, et surtout dans le petit village de Nongo, sur la rivière Lola, où elles étaient aussi communes qu'agressives déjà à 10 h du matin.

Nous avons également capturé plusieurs spécimens de *Gl. tabaniformis* (grande espèce du groupe *Gl. fusca*) à la lisière d'une plantation de cacao et de la forêt, près de Bikoro.

C. — Maringouins.

Parmi les petits insectes piqueurs et suceurs, deux genres sont très communs sur les rives du lac Tumba :

1. Les Similiïdes et

2. Les Phlébotomes;

les premiers, au bord de l'eau, les seconds, dans les habitations.

1. *Genre Similium*.

Les similiïdes sont très communes sur les rives du lac Tumba. Elles appartiennent toutes à l'espèce *S. albivirgu-*

latum, espèce plus petite que le *S. damnosum* et de moeurs, peut-être, un peu différentes de cette dernière. Tout en piquant en plein jour au soleil et laissant une petite gouttelette de sang à l'endroit de la piqûre, *S. albivirgulatum* est surtout actif vers le soir. Nous ajouterons que les Simuliums du lac Tumba appartiennent à la même espèce que ceux de Coquilhatville.

2. Genre Phlébotomus.

Les Phlébotomes sont également très communs au lac Tumba. On les capture dans les maisons en même temps que les moustiques. Les Phlébotomes de Bikoro appartiennent aux quatre espèces suivantes (déterminations de L. Parrot, de l'Institut Pasteur d'Algérie) :

- a) *Ph. africanus* — le plus commun;
- b) *Ph. africanus* var. *niger* — plus rare;
- c) *Ph. decipiens* — rare;
- d) *Ph. schwetzi* — commun.

Nous rappellerons que *Ph. schwetzi* se nourrit sur les animaux à sang chaud, l'homme y compris.

III. — PALUDISME ET TRYPANOSOMIASE.

A. — Paludisme.

Nous occupant depuis de nombreuses années de l'étude du Paludisme au Congo et tout spécialement de la répartition du paludisme endémique et de ses modalités, nous n'avons évidemment pas manqué de profiter de notre séjour au lac Tumba pour examiner les indigènes riverains au point de vue paludéen, d'autant plus que les Anophèles y sont un peu différents d'ailleurs. En effet, tandis que dans la plupart des régions congolaises l'Anophèle le plus commun est *A. gambiae* et à Coquilhatville, *A. marshalli* var. *moucheti*, ici, au lac Tumba, ce sont *A. Paludis* et *A. obscurus* qui dominent, deux espèces non reconnues comme transmetteuses de Paludisme.

Voici le résultat de l'examen de 448 noirs de tous âges répartis dans les cinq groupements suivants :

1. Bikoro. — Consultation des nourrissons de la sœur-infirmière de la Mission catholique . . .	53	examinés
2. Bikoro. — Ecole des garçons de la Mission catholique	98	«
3. Indigènes du village Bomenga, près de Bikoro	70	«
4. Indigènes du village Ikoko Bongenda .	145	«
5. Indigènes du village Nkosso	82	«
	Total...	448 examinés

I. — Consultation des nourrissons de la sœur-infirmière de la Mission catholique de Bikoro.

Total d'examinés (le 27 novembre 1945) : 53.

1. Nourrissons de 1 à 12 mois : 8.	%
Parasités en gouttes épaisses	2 = 25
Parasités en frottis	1 = 12,5

Rares trophozoïtes.

N.B. — Parmi ces nourrissons, un était âgé d'un mois, un autre de 3 mois; tous les autres, de 7 à 12 mois. Les 2 parasités étaient âgés de 12 mois.

2. Enfants de 1 ½ à 5 ans : 23.	%
Parasités en gouttes épaisses	17 = 74
Parasités en frottis	11 = 48
a) Trophozoïtes	10
b) Trophozoïtes et croissants	6
c) Croissants	1

Parasites tantôt rares et tantôt assez nombreux.

3. Femmes adultes (mères) : 22.	%
Parasitées en gouttes épaisses	10 = 45,4
Parasitées en frottis	0
a) Trophozoïtes	9
b) Trophozoïtes + gamètes de quarte	1

Parasites très rares.

Fil. perstans : 13.

Résumé : Infection plutôt faible.

II. — Ecole de la Mission catholique de Bikoro.

Garçons âgés de 8 à 18 ans, habitant soit à la Mission (internat pour les éloignés), soit dans les villages voisins : « Bruxelles », d'un côté, et Bomenga, de l'autre.

Total d'examinés (le 23 novembre 1945) : 98.

1. Garçons de 8 à 12 ans : 29.	%
Parasités en gouttes épaisses	28=96,6
Parasités en frottis	15=51,7
a) Trophozoïtes	27
b) Trophozoïtes et croissants	1

Parasites tantôt assez nombreux et tantôt dans la plupart des rares cas.

Fil. perstans : 3.

Fil. loa : 3.

2. Garçons de 13 à 14 ans : 45.	%
Parasités en gouttes épaisses	38=84,4
Parasités en frottis	15=33,3
a) Trophozoïtes	30
b) Trophozoïtes et croissants	4
c) Croissants	1
d) Trophozoïtes + gamètes de quarte	3

Parasites rares.

Fil. perstans : 21.

Trouvé des Trypanosomes (dans les gouttes épaisses) chez un garçon de 14 ans (Yali Gabriel).

3. Garçons de 16 à 18 ans : 24.	%
Parasités en gouttes épaisses	18=75
Parasités en frottis	9=37,5
a) Trophozoïtes	17
b) Trophozoïtes + gamètes de quarte	1

Parasites en général rares et même très rares.

Fil. perstans : 21.

Fil. loa : 1.

Résumé : Forte proportion de parasites, mais à rares parasites. Légère diminution graduelle avec l'âge.

RÉSUMÉ TOTAL.

Total de garçons examinés : 98.	%
Parasités en gouttes épaisses	84=85,7
Parasités en frottis	39=40
<i>P. falciparum</i>	80=95,3
<i>P. falciparum</i> + <i>P. malariae</i>	4= 4,7

Gamétocytes : 10=12 %.

a) De <i>P. falciparum</i>	6= 6,2
b) De <i>P. malariae</i>	4= 4,8

Soit : très faible proportion de *P. malariae* et de gamétocytes. A noter la grande proportion de parasites par des filaires :

- a) *Fil. perstans* : 45=45,8 %.
- b) *Fil. loa* : 4= 4,1 %.

III. — Village Bomenga, à un kilomètre du poste de Bikoro, aligné le long de la rive élevée du lac.

Total d'examinés (le 24 novembre 1945) : 70.

1. Enfants de 2 à 5 ans : 11.	%
Parasités en gouttes épaisses	9=81,8
Parasités en frottis	5=45,4
a) Trophozoïtes	7
b) Trophozoïtes + schizontes et gamètes de quarte	2

Parasites en général rares.

2. Garçons et filles de 7 à 13 ans : 11.	%
Parasités en gouttes épaisses	11=100
Parasités en frottis	5=45,4
a) Trophozoïtes	8
b) Trophozoïtes et croissants	1
c) Trophozoïtes + gamètes de <i>P. malariae</i>	1
d) Trophozoïtes + schizontes et gamètes de <i>P. malariae</i>	1

A part deux exceptions, parasites très rares.

3. Femmes adultes (mères et autres) : 24.	%
Parasitées en gouttes épaisses	11=46
Parasitées en frottis	2= 4,2
a) Trophozoïtes	10
b) Trophozoïtes + schizontes et gamètes de <i>P. vivax</i>	1

Rares trophozoïtes partout, mais nombreux parasites de *P. vivax* dans le seul cas vraiment aberrant.

Fil. perstans : 9=37,5 %.

4. Hommes adultes : 24.	%
Parasités en gouttes épaisses	8=33,3
Parasités en frottis	2= 4,2

Rarissimes trophozoïtes.

Fil. perstans : 11=46 %.

RÉSUMÉ.

1. Enfants et adolescents (de 2 à 13 ans) : 22.	%
Parasités en gouttes épaisses	20=91
Parasités en frottis	10=45,4
<i>P. falciparum</i>	16
<i>P. falciparum</i> + <i>P. malariae</i>	4
Gamétocytes : 5=25 %.	
a) De <i>P. falciparum</i>	1
b) De <i>P. malariae</i>	4
2. Adultes : 48.	%
Parasités en gouttes épaisses	19=40
Parasités en frottis	4= 8,3
<i>P. falciparum</i>	18
<i>P. falciparum</i> + <i>P. vivax</i>	1

Gamétocytes (de *P. vivax*) : 1=5 %.

Tableau de paludisme endémique habituel. Grande différence entre la proportion de parasités parmi les enfants et les adultes. A noter le rare cas et un peu paradoxal de *P. vivax* chez une femme adulte.

IV. — Village Ikoko Bongenda (ou Ikoko Monene).

Aligné le long de la rive basse du lac, à proximité de l'embouchure de la petite rivière Ngombe. Jolie plage et belle vue sur le lac. Beaux arbres variés. Cocotiers. Ancien

poste de la Mission protestante qui s'est ensuite installée à Tondo. Ikoko Bongenda est le plus grand des villages riverains du lac Tumba : 600 à 700 indigènes. Pêcheurs.

Total d'examinés (le 28 novembre 1945) : 145.

1. Nourrissons de 6 à 24 mois (la plupart de 12 à 24) :	13.	%
Parasités en gouttes épaisses	8	= 61,5
Parasités en frottis	2	= 61,5
a) Trophozoïtes	3	
b) Trophozoïtes et croissants	4	
c) Trophozoïtes + schizontes et gamètes de quarte	1	

Parasites rares.

2. Enfants de 2 à 5 ans :	17.	%
Parasités en gouttes épaisses	13	= 76,5
Parasités en frottis	9	= 53
a) Trophozoïtes	6	
b) Trophozoïtes et croissants	4	
c) Trophozoïtes + gamètes de quarte	1	
d) Trophozoïtes + schizontes et gamètes de quarte	2	

Parasites rares.

3. Enfants de 6 à 10 ans :	28.	%
Parasités en gouttes épaisses	27	= 96,4
Parasités en frottis	20	= 71,4
a) Trophozoïtes	13	
b) Trophozoïtes et croissants	5	
c) Trophozoïtes + schizontes de quarte	2	
d) Trophozoïtes + gamètes de quarte	5	
e) Trophozoïtes et croissants + gamètes de quarte	1	
f) Trophozoïtes et croissants + schizontes et gam. de quarte.	1	

Parasites en général rares.

Fil. perstans (8 ans) : 1.

Fil. loa (10 ans) : 1.

4. Garçons de l'école de la Mission protestante, âgés de 10 à 13 ans :	20.	%
Parasités en gouttes épaisses	18	= 90
Parasités en frottis	4	= 20
a) Trophozoïtes	12	
b) Trophozoïtes et croissants	4	
c) Trophozoïtes + gamètes de quarte	1	
d) Trophozoïtes + schizontes et gamètes de quarte	1	

Parasites, à part quelques exceptions, rares.

5. Hommes adultes : 36.	%
Parasités en gouttes épaisses	15 = 41,6
Parasités en frottis	4 = 11,1
a) Trophozoïtes	12
b) Croissants	2
c) Trophozoïtes et croissants	1

Rarissimes parasites.

Fil. perstans : 9.

6. Femmes (mères et autres) : 31.	%
Parasitées en gouttes épaisses	18 = 60
Parasitées en frottis	8 = 26
a) Trophozoïtes	12
b) Trophozoïtes et croissants	3
c) Trophozoïtes + gamètes de quarte	3

Rarissimes parasites.

Fil. perstans : 4.

Fil. loa : 2.

RÉSUMÉ.

1. Enfants et adolescents (de 6 mois à 13 ans) : 78.	%
Parasités en gouttes épaisses	66 = 84,6
Parasités en frottis	35 = 44,8
a) <i>P. falciparum</i>	51
b) <i>P. falciparum</i> + <i>P. malariae</i>	15
Gamétocytes : 30 = 45,4 %.	
a) De <i>P. falciparum</i>	17
c) De <i>P. falciparum</i> + <i>P. malariae</i>	2
b) De <i>P. malariae</i>	11
2. Adultes : 67.	%
Parasités en gouttes épaisses	33 = 49,2
Parasités en frottis	12 = 17,9
a) <i>P. falciparum</i>	30
b) <i>P. falciparum</i> + <i>P. malariae</i>	3
Gamétocytes : 9 = 27 %.	
a) De <i>P. falciparum</i>	6
b) De <i>P. malariae</i>	3

Résumé.

Grande différence entre la proportion de parasités chez les enfants et chez les adultes, ce qui est la règle dans le paludisme endémique. Mais en comparant le degré

de l'infection entre divers groupes d'âge parmi les enfants, on constate que le point culminant de l'infection n'est atteint que vers l'âge de 6 ans et même au-dessus, ce qui veut dire qu'il s'agit d'une endémicité faible. En effet, dans l'endémicité paludéenne plus intense, le point culminant de l'infection est déjà atteint vers l'âge de 5 ans et même de 2 ans.

V. — Village Nkosso.

Assez beau village aligné le long de la rive élevée du lac.

Total d'examinés (le 5 décembre 1945) : 82.

1. Enfants de 3 à 5 ans : 10.	%
Parasités en gouttes épaisses	8=80
Parasités en frottis	6=60
a) Trophozoïtes	2
b) Trophozoïtes et croissants	2
c) Croissants	1
d) Trophozoïtes + gamètes de quarte	1
e) Trophozoïtes + schizontes et gamètes de quarte	2

Parasites en général assez nombreux.

2. Enfants de 6 à 9 ans : 9.	%
Parasités en gouttes épaisses	7=80
Parasités en frottis	5=55,5
a) Trophozoïtes	5
b) Trophozoïtes et croissants	1
c) Troph. + schiz. et gam. de quarte + schiz. de <i>P. vivax</i> .	1

Parasites assez nombreux. Dans le dernier cas (enfant de 6 ans) trouvé de nombreuses formes de division de *P. vivax*, dont quelques-unes ressemblaient aux formes de *P. ovale*.

Fil. perstans : 3.

3. Filles et garçons de 10 à 15 ans : 11.	%
Parasités en gouttes épaisses	10=90,9
Parasités en frottis	4=36,3
a) Trophozoïtes	6
b) Trophozoïtes et croissants	2
c) Schizontes et gamètes de quarte	1
d) Trophozoïtes + gamètes de quarte	1

Parasites rares.

Fil. perstans : 5.

4. Hommes adultes : 28.	%
Parasités en gouttes épaisses	19=68
Parasités en frottis	1= 3,5
a) Trophozoïtes	17
b) Trophozoïtes + schizontes de quarte	1
c) Trophozoïtes + gamètes de quarte	1

Parasites rarissimes.

Fil. perstans : 18.

5. Femmes adultes (mères et autres) : 24.	%
Parasitées en gouttes épaisses	13=54,1
Parasitées en frottis	2= 8,3

Très rares trophozoïtes.

Fil. perstans : 18.

RÉSUMÉ.

1. Enfants et adolescents : 30.	%
Parasités en gouttes épaisses	25=83,3
Parasités en frottis	15=50
a) <i>P. falciparum</i>	19
b) <i>P. malariae</i>	1
c) <i>P. falciparum</i> + <i>P. malariae</i>	4
d) Infection triple	1

Gamétocytes : 12=45 %.

a) De <i>P. falciparum</i>	6=22,5
b) De <i>P. malariae</i>	6=22,5

Fil. perstans : 8=26,6 %.

2. Adultes : 52.	%
Parasités en gouttes épaisses	32=61,5
Parasités en frottis :	3= 6
a) <i>P. falciparum</i>	30
b) <i>P. falciparum</i> + <i>P. malariae</i>	2

Gamétocytes : 1=3,1 %.

a) De <i>P. malariae</i>	1
---------------------------------	---

Fil. perstans : 36=70 %.

Village Bokongo.

A 50 km à l'Est de Bikoro. A 2 km du village Kuma et de la petite rivière Boloko, affluent de la rivière Ruki,

par l'intermédiaire du lac Puku (près de Coquilhatville).

Total d'examinés (le 26 novembre 1945) : 68.

1. Enfants de 2 à 5 ans : 19.	%
Parasités en gouttes épaisses	11 = 58
Parasités en frottis	6 = 31,5
a) Trophozoïtes	7
b) Trophozoïtes et croissants	3
c) Trophozoïtes et croissants + schizontes et gam. de quarte.	1

Parasites tantôt rares et tantôt nombreux.

Fil. perstans : 11.

2. Garçons et filles de 10 à 14-16 ans : 14.	%
Parasités en gouttes épaisses	8 = 57
Parasités en frottis	1 = 7
a) Trophozoïtes	7
b) Trophozoïtes et croissants	1

Parasites rares.

Fil. perstans : 7.

3. Hommes et femmes adultes : 35.	%
Parasités en gouttes épaisses	12 = 34,3
Parasités en frottis	2 = 5,7
a) Trophozoïtes	11
b) Trophozoïtes + schizontes et gamètes de quarte	1

Parasites très rares.

Fil. perstans : 20.

Fil. perstans + *Fil. loa* : 3.

Résumé. Grosso modo, même tableau que dans les villages riverains du lac Tumba.

Résumé général.

Paludisme endémique plutôt faible. A noter l'absence pratiquement complète (à part deux cas) de *P. vivax* dans toute cette région.

B. — Quelques renseignements sur la maladie du sommeil dans les villages riverains du lac Tumba et des environs.

La maladie du sommeil n'entraîne nullement dans le programme de notre travail au lac Tumba. Ce n'est qu'accidentellement que nous avons été amené à nous en occuper, et encore bien indirectement.

Les faits extraordinaires et très délicats que nous avons constatés sont indirectement le résultat de la guerre, c'est-à-dire de la pénurie et du surmenage des médecins praticiens et dirigeants. D'autre part, si nous croyons devoir signaler ces faits, c'est uniquement dans un but d'intérêt public, dans un but prophylactique, pour ainsi dire, c'est-à-dire pour que des faits semblables ne se reproduisent plus.

Voici d'abord les préliminaires :

Les aides noirs, infirmiers et aides-infirmiers, sont non seulement utiles, mais même indispensables. La besogne médicale est si vaste au Congo, qu'il est impossible de l'accomplir sans l'aide des auxiliaires noirs. Parmi ces derniers il existe un bon nombre de gens compétents et dignes de confiance. Mais tous ne le sont pas. Un contrôle sévère est indispensable si l'on veut éviter des mécomptes parfois bien graves, dans le genre de ceux que nous allons signaler. Mais beaucoup de médecins ont pris l'habitude de se décharger sur les noirs de divers examens microscopiques, la recherche des parasites paludéens et des trypanosomes entre autres.

Nous occupant depuis longtemps de paludisme nous avons pu constater que certaines statistiques paludéennes publiées étaient manifestement erronées, statistiques basées sur le résultat des renseignements non contrôlés des aides noirs. Nous étant occupé pendant longtemps de la trypanosomiase humaine, nous avons pu constater des diagnostics erronés posés par les noirs — et, il est vrai,

non seulement par les noirs... — dans l'examen de la lymphe ganglionnaire et du sang, en confondant, par exemple, les trypanosomes avec les microfilaires.

D'autre part, la recrudescence de la maladie du sommeil dans certaines régions, suite à « l'effort de guerre », par exemple, de la récolte de caoutchouc et du copal, a décidé le service médical de la Colonie à prendre des mesures spéciales contre ce fléau. C'est ainsi que pour la Province de Coquilhatville on a créé une mission spéciale avec un chef à la tête de cette mission. Malheureusement, la pénurie de médecins, suite à la guerre, a eu comme conséquence que le chef de la mission restait le seul membre de sa mission : commandant sans troupe...

Qu'on nous permette à présent de faire une petite digression au sujet du diagnostic de la maladie du sommeil.

Jadis, le diagnostic consistait en la palpation ganglionnaire et l'examen microscopique de la lymphe ganglionnaire. Comme moyen adjuvant on avait recours à l'examen du sang, soit centrifugé ou même en simple goutte épaisse. Mais il avait été entendu que l'examen de la lymphe ganglionnaire était un moyen de diagnostic beaucoup supérieur à celui de l'examen du sang en goutte épaisse. Peu à peu le diagnostic de la maladie du sommeil avait commencé à être suivi par l'examen du liquide céphalo-rachidien, pour diagnostiquer le stade de l'infection, fait très important au point de vue du pronostic. Mais voilà qu'à la longue et peu à peu la ponction lombaire était devenue elle-même un moyen de diagnostic de la maladie du sommeil, diagnostic ayant supprimé les autres investigations préliminaires ou simultanées : la palpation ganglionnaire et l'examen de la lymphe ganglionnaire, etc.

Ce sont ces deux moyens de diagnostic modernes — l'examen uniquement des gouttes épaisses et l'examen uniquement du liquide céphalo-rachidien — qui ont eu comme conséquence la découverte au lac Tumba d'un

grand nombre de soi-disant malades parmi les indigènes bien portants.

Pour palper les ganglions et examiner leur lymphé il faut aller sur place, c'est-à-dire se déplacer. Mais voici un diagnostic beaucoup plus simple qui nous permet de rester sur place : il suffit de faire prélever des gouttes épaisses et de les faire examiner ensuite par les aides noirs. Ici nous sommes encore devant un procédé honnête mais provoqué par la paresse. Quant au deuxième moyen de diagnostic pratique au lac Tumba, — la ponction lombaire, — il s'agissait tout simplement d'une véritable fraude.

En parcourant le résultat de l'examen du sang — en gouttes épaisses et frottis — de 448 indigènes des agglomérations riveraines du lac Tumba et de 68 indigènes du village Bokongo, on verra que nous n'avons trouvé de trypanosomes que chez un seul garçon de l'école de la Mission catholique de Bikoro.

Or, dans tous les villages riverains examinés nous avons trouvé un grand pourcentage de « feuilles de traitement » pour maladie du sommeil, feuilles de traitement écrites et délivrées par un infirmier de la Mission protestante de Tondo et contresignées par le médecin de cette Mission.

Au village Bomenga, 11 hommes et 3 femmes nous tendirent leur feuille de traitement pour trypanosomiase.

Au village Ikoko Bongenda, 36 hommes et 7 femmes nous tendirent des feuilles pareilles, et il s'agissait uniquement de gens examinés par nous, beaucoup d'hommes ayant été absents.

Le village de Nkosso compte environ 50 hommes adultes. Parmi les 28 hommes examinés, 16 possédaient des feuilles de traitement : 57%.

Tous les possesseurs de ces feuilles de traitement étaient en parfait état de santé et ne présentaient pas de ganglions hypertrophiés. Il est vrai qu'une partie de ces gens allaient encore recevoir des injections de Thypanorsyl

à Tondo et d'autres avaient déjà subi une ou même deux cures. Nous n'avons nulle part trouvé un dormeur.

Toutes les dizaines de fiches de traitement, écrites par un noir et vues par nous, étaient rédigées de la même manière : « Se plaint de mal au dos et à la tête. Reconnu M. du S. Ponction lombaire X ou Y éléments ». Toujours des dizaines d'éléments, jamais un liquide normal. Tous ces examens étaient pratiqués par l'infirmier-chef de Tondo. Nulle part même la mention des mots « trypanosomes », « ganglions » ou « examen de sang ». Toutes ces fiches dataient de 1942 et surtout de 1943, époque de l'effort de guerre. Le grand pourcentage de « malades » parmi les hommes et l'absence presque totale de malades parmi les femmes s'expliquent par le fait que ce n'étaient que les hommes qui devaient aller dans la forêt pour le caoutchouc et le copal. Or, ces fiches constituaient une exemption... *Sapienti sat.*

Le médecin contresignataire de ces fausses déclarations étant parti entre temps et remplacé par un autre médecin venu d'Europe par le même bateau que nous-même, nous nous sommes rendu à Tondo et lui avons expliqué la scandaleuse manière de faire de l'infirmier et la grande négligence coupable de son confrère prédécesseur. Le résultat de notre démarche officieuse fut immédiat : tous les soi-disant malades furent mis au repos *sine die*.

Voilà pour la maladie du sommeil dans les villages riverains du lac Tumba.

L'histoire de la maladie du sommeil du village Bokongo, à 50 km de Bikoro et du lac, est toute différente, quoique pas très glorieuse non plus.

Afin de ne pas devoir se rendre dans la région pour examiner les indigènes, le médecin, chargé de la maladie du sommeil de la province, pria la sœur-infirmière de Bikoro de lui faire parvenir les gouttes épaisses d'une agglomération. Le hasard fit que c'était Bokongo.

Sur 250 gouttes épaisses envoyées à Coquilhatville en



Rassemblement des indigènes d'Ikoko Bongenda pour l'examen.



Village Ebundje vu du lac.



Industrie de la poterie à Ikoko.

juillet 1944, on en trouva 80 contenant des trypanosomes, soit 32%. Un traitement systématique fut prescrit pour ces 80 malades, qui devaient se rendre *ad hoc* tous les 8 jours à Bikoro (100 km aller et retour). Tous ces gens furent envoyés de plus pour la ponction lombaire à Tondo, où l'on trouva, bien entendu, un liquide altéré chez tous. Mais la présence d'un si grand nombre de malades à Bokongo fut contestée par un auxiliaire médical ayant travaillé dans la région, et la rumeur publique commençait à se répandre qu'il s'était agi d'une erreur de diagnostic. Le résultat d'une deuxième prise de gouttes épaisses de ces 250 indigènes resta inconnu, — et pour cause.

Et en novembre 1945, plus d'une année après l'examen de juillet 1944, nous n'avons pas trouvé un seul dormeur à Bokongo. Tous les 250 indigènes en question se portaient parfaitement bien. L'examen de quelques petits ganglions n'a pas révélé de trypanosomes.

Espérons que l'après-guerre mettra fin à la possibilité de pareils faits, et si les quelques pages consacrées à l'exposé de ces faits — et nous n'avons pas mis les points sur les i — y contribuent un peu, nous serons récompensé de notre courage de non-conformiste.

Ce n'est qu'un examen sévère, effectué par un homme sérieux et compétent de la population des environs du lac Tumba, qui pourra nous fournir des renseignements valables sur la maladie du sommeil dans cette région. Les renseignements fantaisistes actuels n'ont évidemment pas la moindre valeur.

S'il est hors de doute que la maladie du sommeil existe dans cette région, il est, d'autre part, également vrai qu'il ne s'agit que de très rares cas.

(Mission de l'Institut Royal Colonial Belge
et Laboratoire de Parasitologie de l'U.L.B.)

Séance du 17 mai 1947.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de *M.E. Marchal*, vice-directeur.

Sont en outre présents : MM. R. Bruynoghe, A. Dubois, P. Fourmarier, P. Gérard, E. Leynen, G. Passau, M. Robert, membres titulaires; MM. R. Bouillenne, A. Duren, L. Hauman, A. Jamotte, V. Lathouwers, J. Lepersonne, R. Mouchet, W. Robyns, J. Schwetz, M. Van den Abeele, G. Van Goidsenhoven, V. Van Straelen, L. Van Hoof, membres associés, ainsi que MM. E. De Jonghe, secrétaire général, et E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. H. Buttgenbach, E. De Wilde-
man, L. Mottouille et E. Polinard.

MODIFICATION AU STATUT.

Membres correspondants. — Jetons de présence.

(Voir p. 412.)

Service cartographique et Service géologique.

Le *Secrétaire des séances* rend compte de l'échange de vues auquel il a été procédé à la séance du 25 avril 1947 de la section technique de notre Institut en ce qui concerne l'organisation du Service cartographique et du Service géologique de la Colonie. (Voir p. 622.)

Après intervention de MM. *V. Van Straelen* et *P. Fourmarier*, la section des sciences naturelles et médicales de l'I.R.C.B. appuie le vœu émis à ce sujet par la section des sciences techniques, à savoir que l'organisation du *Service cartographique et du Service géologique* au Congo présente toute la souplesse nécessaire pour leur permettre de remplir la tâche scientifique qui leur est dévolue.

Zitting van 17 Mei 1947.

De zitting wordt te 14 u 30 geopend, onder voorzitterschap van de heer *E. Marchal*, vice-directeur.

Zijn bovendien aanwezig : de heren *R. Bruynoghe*, *A. Dubois*, *P. Fourmarier*, *P. Gérard*, *E. Leynen*, *G. Passau*, *M. Robert*, titelvoerende leden; de heren *R. Bouillenne*, *A. Duren*, *L. Hauman*, *A. Jamotte*, *V. Lathouwers*, *J. Leperonne*, *R. Mouchet*, *W. Robyns*, *J. Schwetz*, *M. Van den Abeele*, *G. Van Goidsenhoven*, *V. Van Straelen*, *L. Van Hoof*, buitengewoon leden, alsmede de heren *E. De Jonghe*, secretaris-generaal, en *E. Devroey*, secretaris van de zittingen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heren *H. Buttgenbach*, *E. De Wildeman*, *L. Mottoulle* en *E. Polinard*.

WIJZIGING AAN HET STATUUT.

Corresponderende leden. — Presentiegelden.

(Zie blz. 413.)

Cartografische- en Aardkundige Dienst.

De *Secretaris van de zittingen* brengt verslag uit over de gedachtenwisseling waartoe op de zitting van 25 April 1947 van de Technische sectie van ons Instituut werd overgegaan, met betrekking tot de inrichting van de Cartografische dienst en van de Aardkundige dienst van de Kolonie. (Zie blz. 623.)

Na tusschenkomst van de heren *V. Van Straelen* en *P. Fourmarier* steunt de sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut de, in verband hiermede, door de sectie voor Technische Wetenschappen uitgedrukte wens, dat

A cette fin elle souhaite que ces services n'aient pas à subir les entraves inhérentes à une organisation établie dans le cadre régulier de l'Administration gouvernementale.

Elle suggère que ces services, qui doivent avoir entre eux des liens scientifiques intimes, soient groupés en un organisme à la gestion duquel participeraient des représentants de l'administration de la Colonie, des Institutions scientifiques et des entreprises privées.

La section des sciences naturelles et médicales insiste sur l'absolue nécessité de sauvegarder le caractère hautement scientifique de cet organisme et prie le Secrétaire général de faire part de ce point de vue à M. le Ministre des Colonies.

Sur l'état sanitaire de la région du Lubilash et tout spécialement sur la bilharziose dans cette région.

M. J. Schwetz fait part des constatations qu'il a pu faire au cours de sa visite de fin 1945 dans la région du Lulibash. (Voir p. 519.) Cette communication est suivie de déclarations de MM. A. Dubois et R. Mouchet.

Démographie des Mabudu.

Après avoir entendu le rapport de M. A. Duren, la section décide de publier, moyennant quelques retouches de détail, l'étude de V. Zanetti et W. Wouters sur l'évolution démographique et le facteur « recrutement » dans deux groupements Mabudu du Nepoko (Congo belge).

(Voir p. 578.)

Les Cordyceps du Congo belge.

M. R. Bouillenne présente une étude sur les *Cordyceps* du Congo belge par Jules Moureau et Simone Laquemant.

Après avoir entendu également l'avis de M. E. Marchal, désigné comme second rapporteur, la section décide la publication de cette étude dans la collection de ses *Mémoires in-4°*.

de inrichting van de *Cartografische dienst en van de Aardkundige dienst* in Congo alle gewenste lenigheid zou vertonen om hem toe te laten de hem toebedeelde wetenschappelijke taak te vervullen.

Te dien einde wenst zij dat deze diensten niet zouden te lijden hebben onder de belemmeringen die onafscheidbaar zijn van een inrichting die in het regelmatig kader van een gouvernementeel bestuur wordt tot stand gebracht.

Zij stelt voor, dat deze diensten, die door nauwe wetenschappelijke banden moeten vereenigd zijn, zouden worden gegroepeerd in een organisme aan welks beheer vertegenwoordigers van het bestuur van de Kolonie, van de wetenschappelijke Instellingen en van private ondernemingen zouden deelnemen.

De sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen legt de nadruk op de dringende noodzakelijkheid het hoogstaand wetenschappelijk karakter van dit organisme te vrijwaren en verzoekt de Secretaris-Generaal op dit punt de aandacht van de heer Minister van Koloniën te vestigen.

**Over de gezondheidstoestand van de Lubilash-streek
en meer inzonderheid over de bilharziose aldaar.**

De heer *J. Schwetz* deelt de vaststelling mede die hij heeft kunnen waarnemen gedurende zijn bezoek, einde 1945, aan de Lubilash-streek. (Zie blz. 519.) Op deze mededeling volgen de verklaringen van de heren *A. Dubois* en *R. Mouchet*.

Demografie van de Mabudu.

Na het verslag van de heer *A. Duren* te hebben gehoord, beslist de sectie de studie van *V. Zanetti* en *W. Wouters*, na enkele geringe verbeteringen te publiceren : De demografische evolutie en de factor « werving » in twee Mabudu-groeperingen van *Nepoko* (Belgisch-Congo). (Zie blz. 578.)

Concours annuel de 1947.

La section désigne MM. A. Dubois, A. Duren et L. Van Hoof pour faire rapport, en vue de la séance de juillet, sur les deux mémoires reçus en réponse à la question sur la situation démographique actuelle des populations indigènes de la Colonie.

Le Secrétaire général signale à ce propos qu'il a reçu en outre un mémoire de M. Jean Paradis, Commissaire de district à Stanleyville, intitulé : *L'Avenir de l'Uele*.

L'auteur ne désire pas prendre part au concours, mais son mémoire est tenu à la disposition des rapporteurs, au Secrétariat général de l'Institut.

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :
De Secretaris-Generaal legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Bulletin de la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique*, 5^e série, t. XXXII, 1-3, Bruxelles, 1946.
2. *The Malayan Agricultural Journal*, vol. XXX, n^o 1, Malaya, janvier 1947.
3. JAMOTTE, A., *Over IJzer- en Manganertsen uit Katanga*, dans *Natuurwet. Tijdschr.*, 29, pp. 27-30, Gand, 5 avril 1947.
4. *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, t. XI, 4, Bruxelles, 1946.
5. VERVELDE, G. J., *Over de beteekenis der kafnaald bij onze granen*, Mededeelingen van de Landbouwhoogeschool, Wageningen, 1946.
6. LUYTEN, I., *Over goeden en vervroegden bloei van Hippeastrum*, Mededeelingen van de Landbouwhoogeschool, Wageningen, 1946.
7. KRIJTHE, N., *De invloed van de bewaring der aardappelknollen op den bouw van de knoppen en op de ontwikkeling tot volwassen plant*, Mededeelingen van de Landbouwhoogeschool, Wageningen, 1946.
8. *Bijdragen tot de taalland en volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, deel 103, 3^e en 4^e aflevering, Koninklijk Instituut voor de Taalland en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië, 's-Gravenhage, 1946.

De Gordyceps van Belgisch-Congo.

De heer *H. Bouillenne* leidt een studie in over de *Cordyceps* van Belgisch-Congo, door Jules Moureau en Simone Laquemant.

Na tevens het advies van de heer *E. Marchal*, aangeduid als tweede verslaggever, te hebben gehoord, beslist de sectie dat deze studie in de Verhandelingenreeks in-4° zal worden geplaatst.

Jaarlijkse wedstrijd voor 1947.

De sectie duidt de heren *A. Dubois*, *A. Duren* en *L. Van Hoof* aan om, met het oog op de zitting van Juli, verslag uit te brengen over twee verhandelingen, ontvangen als antwoord op de kwestie van de huidige demografische toestand van de Inlandse bevolking van de Kolonie.

De Secretaris-generaal doet, in verband hiermede, uitschijnen dat hij bovendien een verhandeling van de heer Jean Paradis, Districtscommissaris te Stanleystad, getiteld : *L'Avenir de l'Uele*, heeft ontvangen.

De auteur verlangt niet deel te nemen aan de wedstrijd; zijn verhandeling wordt echter, op het algemeen secretariaat van het Instituut, ter beschikking van de verslaggevers gehouden.

Geheim comité.

De in geheim comité vergaderde titelvoerende leden onderzoeken de candidaturen tot de tengevolge van het overlijden van de heer *F. Delhaye*, titelvoerend lid, openstaande plaatsen.

Zij wisselen van gedachten over de aanstelling van corresponderende leden.

De zitting wordt te 15 u 45 opgeheven.

9. *Bulletin du Muséum d'Histoire Naturelle*, t. XVIII, n° 4, Paris, septembre 1946.
10. *Archiva Medica Belgica*, Table des matières des vol. 1 et vol. 2, fasc. 1, Les Éditions « Acta Medica Belgica », Bruxelles, janvier 1947.
11. *Volume of scientific works carried out in Leningrad in the course of the three years of the great national war (1941-1943)*, U.R.S.S. Academy of Sciences, Leningrad, 1946.
12. *Journal of agricultural Research*, Table des matières du vol. 73 et vol. 74, n°s 7 et 8, Washington, 1^{er} juillet-15 septembre 1946 et 1^{er} et 15 avril 1947.
13. *L'agronomie tropicale*, n°s 3 et 4, Ministère des Colonies, Nogent-sur-Marne, 1947.
14. *Agricultura*, numéro spécial, Bulletin trimestriel de l'Association des anciens étudiants de l'Institut agronomique de l'Université de Louvain, Heverlé, février 1947.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs. Aan de schenkers worden de gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

Comité secret.

Les membres titulaires, constitués en comité secret, examinent les candidatures aux places devenues vacantes par suite du décès de M. F. Delhaye, membre titulaire.

Ils échangent également leurs vues sur la désignation de membres correspondants.

La séance est levée à 15 h 45.

J. Schwetz. — Sur l'état sanitaire de la région du Lubilash et tout spécialement sur la Bilharziose dans cette région. — Rapport sur une reconnaissance effectuée en janvier-février 1946.

(Avec un croquis et des photographies.)

INTRODUCTION.

Nous avons intitulé notre rapport, non pas « Rapport sur l'état de la Bilharziose dans la région du Lubilash », mais : « Rapport sur l'état sanitaire (en général) dans cette région », parce que, comme on le verra, la Bilharziose n'est pas la seule maladie qui y existe et qui y fait des ravages, mais une d'entre plusieurs maladies et même moins grave que les autres.

Et c'est ainsi qu'arrivé ici pour voir ce qui se passait en fait de Bilharziose, nous nous sommes trouvé également en présence d'autres maladies qui nécessitaient des mesures, peut-être même plus urgentes que celles contre la Bilharziose.

A tout seigneur tout honneur. Puisque c'est la Bilharziose qui a été la cause de notre visite au Lubilash, c'est par elle que nous commencerons.

CHAPITRE PREMIER.

LA BILHARZIOSE DANS LA RÉGION DU LUBILASH.

La Bilharziose n'est pas une maladie nouvelle au Congo belge. Elle existe depuis de nombreuses années dans diverses régions de la Colonie. Elle a été signalée dans le Bas-Congo, au Katanga, à Stanleyville, au Tanganika, au lac Kivu, au lac Albert, dans les mines de Kilo Moto et dans l'Uele. Nous nous sommes borné à citer les régions et les endroits où l'existence de la Bilharziose avait été constatée par des médecins qui ont publié leurs constatations.

On sait qu'il existe deux formes de Bilharziose : la Bilharziose vésicale et la Bilharziose intestinale. Suivant les endroits et les régions, c'est tantôt l'une de ces formes, tantôt l'autre et tantôt les deux qui existent. Dans certaines régions, la Bilharziose n'existe qu'à l'état sporadique et dans d'autres à l'état endémique. La gravité de la Bilharziose est très variable suivant les régions et même probablement suivant les époques. Dans certaines régions on découvre des cas de Bilharziose en examinant les malades se plaignant de troubles intestinaux assez graves et même avec du sang dans les selles (pseudo-dysenterie Bilharzienne). Dans d'autres, on découvre un certain pourcentage de Bilharziose en faisant un simple examen routinier des selles. Mais même dans les régions où les porteurs d'œufs de schistosomes n'en souffrent apparemment pas, on trouve quelquefois, surtout en cherchant bien, des cas graves de Bilharziose, avec une cirrhose du foie, ascite, etc. C'est dire que la Bilharziose n'est pas à négliger même dans les régions où apparemment les porteurs d'œufs de schistosomes n'ont pas l'air d'en souffrir. En effet, une schistosomiase, même légère mais non traitée, peut à la longue s'aggraver et provoquer des troubles graves et même des complications mortelles.

En 1939, nous avons examiné les habitants riverains du lac Albert (indigènes, travailleurs des pêcheries et ceux de Kilo Moto) et avons constaté un pourcentage de Bilharziose atteignant 50%. L'examen de ces diverses catégories d'indigènes et le traitement de la Bilharziose n'ayant pas été menés avec le sérieux nécessaire, nous avons insisté sur la nécessité d'une organisation uniforme et bien contrôlée, aussi bien de l'examen que du traitement. C'est le seul remède pour juguler le mal que nous ayons envisagé à cette époque, de même que les nombreux autres médecins qui s'étaient occupés du même problème dans d'autres régions de la Colonie.

Nous étions rentré en Europe avec l'intention de

revenir l'année suivante au lac Albert pour continuer nos investigations. A cause des événements bien connus, ce n'est qu'à la fin de 1945 que nous avons pu retourner au Congo. Avant de nous rendre au lac Albert, nous avons échoué au Lubilash.

A notre arrivée à Léopoldville, nous avons appris que la Bilharziose intestinale faisait des ravages dans la région du Lubilash, et nous avons été prié et même chargé de nous y rendre pour une investigation détaillée de la situation.

Déjà avant de venir sur place, nous avons vaguement appris qu'il existait dans la région un comité officieux comprenant des fonctionnaires territoriaux et des directeurs de sociétés pour lutter contre le fléau. Nous étions bien curieux de voir en quoi consistait cette innovation médicale comme lutte antibilharzienne.

Avant de commencer nos investigations, nous avons parcouru la région pour nous faire une idée générale de la situation et, après avoir pris connaissance des cartes de la région et des divers rapports administratifs et médicaux, nous avons décidé de nous installer à Katanda, centre de la Société Cotonnière « Colocoton », se trouvant sur la rive droite du Lubilash, entre Kabinda et Mwene Ditu-Luputa, pour pouvoir rayonner de ce poste dans diverses directions.

Au point de vue médical, nous avons trouvé : un médecin résidant à Katanda et envoyé par le gouvernement à la fin de 1943 pour s'occuper spécialement de la Bilharziose; de plus, trois auxiliaires médicaux résidant dans la région : un, depuis de nombreuses années, à Tshibata (chefferie de Mutombo Katshi); un deuxième à Katanda, depuis fin 1943, et un troisième à Tshilenge, depuis fin 1944. Ces auxiliaires médicaux sont tous chargés de la prospection des diverses parties de la région, spécialement au point de vue de la Bilharziose : un à la rive droite du Lubilash, un deuxième dans la partie Nord

de la rive gauche de cette rivière et un troisième dans la partie Sud de cette même rive gauche.

On verra plus loin le résultat de l'examen de ces trois régions et même du traitement depuis deux ou trois ans. Mais, dès à présent, nous croyons utile d'attirer l'attention sur une anomalie grave de l'organisation médicale de la région, et nous nous en excusons auprès des divers échellons de la hiérarchie du service médical.

Un médecin avec trois auxiliaires médicaux, tous les quatre chargés de la même besogne dans la même région; c'est donc théoriquement une vraie mission médicale. Or, en réalité ce n'est nullement le cas. Il s'agit de quatre personnes complètement indépendantes les unes des autres, dépendant chacune d'un médecin résidant près de Luluabourg, qui reçoit des rapports séparés et qui donne des instructions séparées à chacun de ses quatre subordonnés. Il en résulte nécessairement que chacun des trois auxiliaires médicaux a son système à lui, ce qui est la cause d'un manque de coordination du travail.

Le médecin de Katanda a transformé le dispensaire de Katanda en un grand hôpital où les noirs affluent de toute la région. Mais théoriquement il est aussi chargé des dispensaires de la région. Or, ces dispensaires y sont devenus très nombreux grâce à la générosité des deux sociétés cotonnières : la Cotonco et la Colocoton, qui ont construit dans diverses localités de la zone qui nous occupe plusieurs magnifiques dispensaires, malheureusement totalement inoccupés, si ce n'est que par un noir portant pompeusement le titre d'aide-infirmier.

En effet, comment veut-on que le seul médecin régional, absorbé toute la journée par une besogne écrasante, devant traiter non seulement tous les noirs se présentant au dispensaire-hôpital de Katanda, mais aussi les divers Européens de la région; comment, disons-nous, peut-on s'imaginer que ce médecin puisse encore assurer le fonctionnement de dix dispensaires, dont l'un, celui de

Mérode, est à 120 kilomètres de Katanda et qu'il devrait pourtant visiter suivant les instructions reçues de son chef hiérarchique résidant près de Luluabourg?

Nous avons pu voir le travail des trois auxiliaires médicaux sur place et nous ne pouvons que nous louer de la manière de faire de deux d'entre eux. Mais, encore une fois, il manque de la coordination, de l'homogénéité dans leur travail.

Un des problèmes à résoudre, c'est la nécessité d'examiner tous les indigènes chez eux, dans leurs villages, même dans les petits villages, afin de pouvoir examiner autant que possible tous les indigènes et de pouvoir ainsi traiter tous les malades : deux conditions essentielles du succès de la prophylaxie médicamenteuse. Malheureusement, ce n'est pas tout à fait le cas ici. Ce n'est nullement un reproche. Nous avons jadis personnellement pratiqué pendant de nombreuses années la prophylaxie médicamenteuse et nous connaissons ses difficultés. Le grand obstacle à l'examen des indigènes sur place est la dispersion des villages en hameaux et la difficulté de trouver partout une hutte ou un hangar pour l'examen microscopique. Or, ici les villages ne sont pas groupés. Mais, d'autre part, faire venir les indigènes loin de chez eux est non seulement peu humain, surtout quand il s'agit de femmes et de petits enfants, mais c'est aussi un système qui empêche de voir les malades avancés, qui ne peuvent se déplacer et qui ont le plus besoin d'être traités.

Quoi qu'il en soit, malgré les quelques lacunes dans l'organisation de l'examen et du traitement des malades, la prophylaxie médicamenteuse est quand même pratiquée ici et donne certainement de bons résultats, du moins en empêchant l'aggravation de l'infection et en diminuant dans un certain degré la contamination des non-infectés.

CHAPITRE II.

LA BILHARZIOSE DANS LA RÉGION DU LUBILASH (suite).

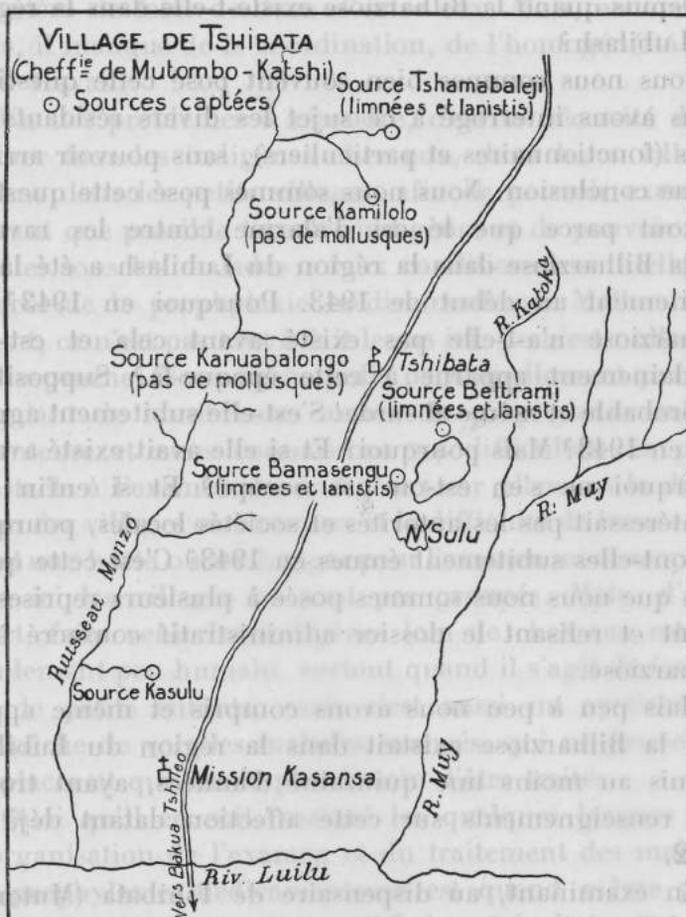
Depuis quand la Bilharziose existe-t-elle dans la région du Lubilash ?

Nous nous sommes bien souvent posé cette question. Nous avons interrogé à ce sujet les divers résidents du pays (fonctionnaires et particuliers), sans pouvoir arriver à une conclusion. Nous nous sommes posé cette question surtout parce que le cri d'alarme contre les ravages de la Bilharziose dans la région du Lubilash a été lancé subitement au début de 1943. Pourquoi en 1943 ? La Bilharziose n'a-t-elle pas existé avant cela et est-elle soudainement apparue à cette époque-là ? Supposition improbable et même absurde ! S'est-elle subitement aggravée en 1943 ? Mais pourquoi ? Et si elle avait existé avant, pourquoi ne s'en est-on pas occupé ? Et si enfin elle n'intéressait pas les autorités et sociétés locales, pourquoi se sont-elles subitement émues en 1943 ? C'est cette question que nous nous sommes posée à plusieurs reprises en lisant et relisant le dossier administratif consacré à la Bilharziose.

Mais peu à peu nous avons compris et même appris que la Bilharziose existait dans la région du Lubilash depuis au moins une quinzaine d'années, ayant trouvé des renseignements sur cette affection datant déjà de 1932.

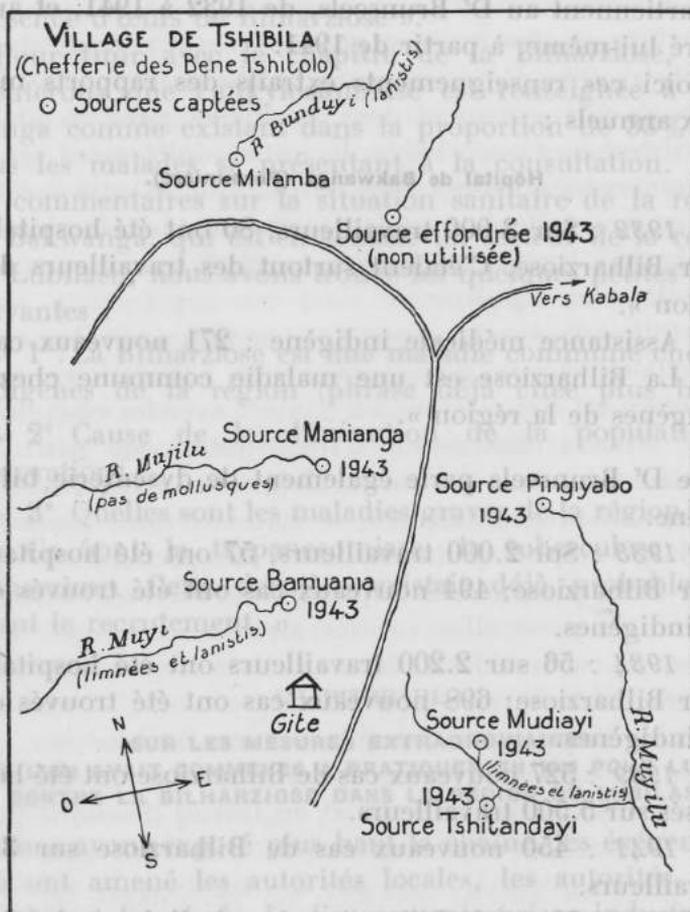
En examinant, au dispensaire de Tshibata (Mutombo Katshi), et lors de ses déplacements, les indigènes qui se plaignaient de troubles intestinaux, l'agent sanitaire a trouvé d'assez nombreux cas de Bilharziose, et c'est vers 1942 qu'il y a attiré l'attention des autorités territoriales. En même temps, les sociétés cotonnières de la région ont constaté une diminution graduelle des

planteurs et elles s'en sont plaintes également aux autorités territoriales. Vers la même époque, en 1942-1943, s'est déclarée, ou du moins s'est aggravée, la mortalité dans la chefferie des Bene Tshitolo, mortalité due à une



maladie appelée par les indigènes « Ditoka » et que les autorités, sous l'influence probablement des renseignements fournis par l'agent sanitaire, ont cru qu'il s'agissait de la même maladie : la Bilharziose. Or, comme, à part

l'agent sanitaire, il n'existait aucun médecin ni même aucun auxiliaire médical dans toute cette région, le Commissaire de district a décidé de substituer à la « carence médicale » des mesures énergiques et bien radicales avec



l'aide financière des sociétés cotonnières et industrielles de l'endroit.

Si nous n'avons pas trouvé de renseignements plus ou moins valables sur la Bilharziose de la région du Lubilash

dans les rapports médicaux-administratifs avant 1943, nous avons, par contre, trouvé des renseignements bien intéressants dans les rapports du Service médical de la Forminière, à Bakwanga (renseignements qu'a bien voulu nous fournir le D^r Sacré). Les renseignements suivants appartiennent au D^r Brunseels, de 1932 à 1941, et au D^r Sacré lui-même, à partir de 1941.

Voici ces renseignements extraits des rapports médicaux annuels :

Hôpital de Bakwanga (Forminière).

« 1932 : Sur 3.000 travailleurs, 80 ont été hospitalisés pour Bilharziose. C'étaient surtout des travailleurs de la région ».

« Assistance médicale indigène : 271 nouveaux cas ».

« La Bilharziose est une maladie commune chez les indigènes de la région ».

Le D^r Brunseels parle également de dysenterie bilharzienne.

« 1933 : Sur 2.000 travailleurs, 57 ont été hospitalisés pour Bilharziose; 494 nouveaux cas ont été trouvés chez les indigènes.

» 1934 : 56 sur 2.200 travailleurs ont été hospitalisés pour Bilharziose; 698 nouveaux cas ont été trouvés chez les indigènes.

» 1939 : 527 nouveaux cas de Bilharziose ont été hospitalisés sur 5.500 travailleurs.

» 1941 : 450 nouveaux cas de Bilharziose sur 3.200 travailleurs.

» 1944 : 55 cas de Bilharziose hospitalisés sur les 6.700 travailleurs; 335 cas de Bilharziose non hospitalisés parmi les travailleurs; 450 cas de Bilharziose parmi les indigènes.

» 1945 : Travailleurs : 22% de ceux qui se plaignent du ventre ont la Bilharziose. 7,6% de tous ceux qui viennent à la consultation au dispensaire ont la Bilharziose.

» 1946 : A Tshimanga, 14% des travailleurs examinés avaient la Bilharziose en janvier 1946. »

Enfin, sur 33 nécropsies pratiquées à Bakwanga et examinées au Laboratoire de Stanleyville, six furent diagnostiquées : « dégénérescence du foie causée par la présence d'œufs de Bilharziose ».

Pour finir avec le chapitre de la Bilharziose, nous ajouterons que l'ankylostomiase est renseignée à Bakwanga comme existant dans la proportion de 33% chez tous les malades se présentant à la consultation. Dans les commentaires sur la situation sanitaire de la région de Bakwanga, qui est en somme un secteur de la région du Lubilash, nous avons trouvé les quelques petites notes suivantes :

« 1° La Bilharziose est une maladie commune chez les indigènes de la région (phrase déjà citée plus haut);

» 2° Cause de la diminution de la population : émigration;

» 3° Quelles sont les maladies graves de la région ?

» Ce sont la trypanosomiase, la tuberculose et la Bilharziose. Cette dernière existait déjà probablement avant le recrutement. »

CHAPITRE III.

SUR LES MESURES EXTRAORDINAIRES QUE L'ON AVAIT COMMENCÉ A PRATIQUER EN 1943 POUR LUTTER CONTRE LA BILHARZIOSE DANS LA RÉGION DU LUBILASH.

Nous avons exposé plus haut la chaîne des événements qui ont amené les autorités locales, les autorités territoriales et les chefs de diverses entreprises industrielles de la région à s'émouvoir de la Bilharziose et à se décider à entreprendre une lutte énergique contre elle.

Cette initiative ne pourrait qu'être louée, si la manière de procéder n'avait pris une tournure extraordinaire. « Carence du Gouvernement, carence du Service médi-

cal », soit, mais il s'agissait quand même d'un problème de prophylaxie médicale, et la décision de commencer à prendre des mesures radicales sans avoir fait effectuer une étude médicale préalable par quelqu'un de compétent dans la question est une méthode non seulement erronée, mais dangereuse même.

Les auteurs des mesures proposées ont complètement fait abstraction des nombreuses études faites sur la Bilharziose, non seulement dans les divers pays du globe, mais même au Congo belge. Ils ont complètement ignoré les mesures habituelles prises contre cette maladie et celles que l'on conseille de prendre, et ils ont tout simplement remplacé la grande expérience médicale par une notion générale assez simpliste.

La Bilharziose se transmettant par l'eau, ont-ils pensé, le meilleur moyen pour protéger la population contre l'infection est d'empêcher son contact avec les eaux naturelles. D'où la constitution d'un comité ayant pour but l'« aménagement » de puits. Malgré ce terme un peu restrictif, le programme projeté était en réalité beaucoup plus large et plus grandiose, et il comprenait, outre la construction de puits, le captage des sources et la construction de passerelles sur les rivières. Tout cela afin d'éviter le contact des noirs avec l'eau des rivières, des ruisseaux, des marais et des marigots.

Il faut dire que tout ce programme est basé sur une grande confusion et même sur un manque de connaissances élémentaires de la vie et du travail des indigènes.

La Bilharziose n'est nullement transmise par l'eau naturelle en général, mais par des mollusques spéciaux se trouvant dans certaines eaux, quand, de plus, ces mollusques sont infectés par certains parasites provoquant la Bilharziose.

La Bilharziose et l'Ankylostomiase sont provoquées par deux parasites dont les œufs se trouvent dans l'intestin, c'est-à-dire dans les matières fécales. Quand ces matières

contenant les œufs respectifs sont évacuées, de ces œufs sortent des larves qui pénètrent à travers la peau des gens non infectés, et le cycle recommence. Si les matières infectées par des œufs sont déposées dans des lieux d'aisances bien aménagés, l'infection ne peut donc pas avoir lieu, mais si les matières fécales sont éparpillées sur le sol, le danger de l'infection existe; avec la différence suivante entre l'Ankylostomiase et la Bilharziose :

Dans l'Ankylostomiase, les larves sortent de l'œuf quand les matières sont déposées dans un endroit chaud et humide, c'est-à-dire n'importe où au Congo. Pour la Bilharziose, le processus est plus compliqué. Pour que la larve sortant de l'œuf puisse infecter, il faut qu'elle passe d'abord par un hôte intermédiaire, c'est-à-dire, puisse pénétrer préalablement dans un mollusque aquatique spécial, d'où cette larve, après avoir subi une série de transformations, pénètre dans la peau de l'homme. C'est dire que, pour que l'infection bilharzienne puisse se produire, il faut que les matières fécales infectées pénètrent dans l'eau où se trouvent ces mollusques et que l'homme, destiné à être infecté, soit en contact avec cette eau. Ce n'est donc pas l'eau naturelle, ni même l'eau infecte qui transmettent la Bilharziose, mais une eau où se trouvent des Planorbes et encore des Planorbes préalablement infectées par des matières fécales contenant des œufs de *Bilharzia*, matières préalablement pénétrées ou déposées dans cette eau à Planorbes.

En résumé, pour que la contamination de la Bilharziose puisse se faire, il faut la présence de deux facteurs :

- 1° la pénétration de matières fécales infectées dans l'eau;
- 2° la présence de Planorbes dans cette même eau.

Les Planorbes sans matières fécales dans l'eau ne sont pas dangereuses au point de vue Bilharziose, pas plus que les matières fécales infectées dans l'eau sans Planorbes.

D'où deux mesures à envisager : soit la destruction des Planorbes, soit la destruction des matières fécales infectées.

La lutte contre les matières fécales infectées peut être obtenue de deux manières différentes : soit en *empêchant* aux matières infectées de pénétrer dans l'eau, c'est-à-dire par les fosses d'aisances; soit par la *désinfection* de ces matières fécales infectées, c'est-à-dire par l'emploi de médicaments appropriés. C'est pourquoi on appelle cette dernière mesure prophylaxie médicamenteuse, parce qu'un traitement efficace, non seulement guérit les malades, mais, en tuant les parasites, protège les individus sains.

Quand il s'agit de choisir *une* mesure prophylactique ou une autre, il ne s'agit pas de savoir quel est le moyen le plus radical ou le plus efficace, mais quel est le moyen le plus facilement, ou, du moins, le moins difficilement réalisable. C'est ainsi que l'expérience et la sagesse médicales, la sagesse des médecins coloniaux expérimentés ne réclament plus le déboisement de toutes les rivières du Congo pour se débarrasser des tsé-tsés, ni l'assèchement de tous les marais pour se débarrasser des moustiques, mais se contentent du traitement des malades du sommeil et de la quinine prophylactique.

Et en ce qui concerne la Bilharziose, laquelle est très répandue dans beaucoup de régions du Congo, on a jusqu'à présent préconisé le traitement systématique des malades, moyen le plus facilement réalisable, et la création de fosses d'aisances, moyen déjà beaucoup plus difficile, mais, du moins, partiellement réalisable.

Certes, quand il s'agit d'un marigot ou d'un petit ruisseau se trouvant près d'une agglomération à protéger, on peut envisager l'assèchement ou la canalisation de ce marais ou ruisseau. Mais il ne viendra jamais à l'idée d'un congolais expérimenté de faire assécher tous les marais de toutes les régions ou de faire drainer tous les ruisseaux

de toutes les régions, ni enfin d'empêcher les indigènes d'approcher de l'eau pour boire, pour se laver les pieds et pour s'y baigner. Or, c'est ce qu'ont voulu faire les auteurs des projets de l'aménagement des sources, des puits et des passerelles dans toute la région du Lubilash.

Voyons à présent ce qui a été réalisé entre 1943 et 1945 et l'utilité, comme lutte antibilharzienne, de ces réalisations. Nous verrons alors si les mêmes mesures peuvent et doivent être réalisées en grand.

Cinq sources furent aménagées, c'est-à-dire captées, autour du village Tshibata, chef-lieu de la chefferie Mutombo Katshi, et sept autres autour du village Tshibila, village principal de la chefferie des Bena Tshitolo.

1. Village Tshibata (voir croquis).

Dans le ruisseau d'écoulement de trois de ces sources et tout près de ces dernières nous avons trouvé encore à présent des Limnées et des Lanistes, mais pas de Planorbes. Dans le ruisseau d'écoulement des deux autres sources nous n'avons rien trouvé en fait de mollusques. Or, d'après l'Agent sanitaire, il n'y avait, avant le captage de ces sources, que des Limnées et des Lanistes dans les mêmes trois ruisseaux et rien dans les deux autres.

Donc au point de vue prophylaxie antibilharzienne proprement dite, le captage de ces diverses sources n'a eu aucune utilité.

2. Village Tshibila (voir croquis).

Il s'agit d'un village éparpillé et s'étendant sur une crête en fer à cheval d'une longueur d'un kilomètre et demi. En faisant abstraction des nombreuses cases en ruine et des grands espaces complètement libres de toute habitation, le vrai village n'a à peine que 500 m de long. Ici on a capté sept sources; l'une d'elles s'est déjà écroulée depuis longtemps et est complètement envahie par la